

## AVANT-PROPOS

La réunion de la Commission Centrale est maintenant terminée et l'on peut dire que nous avons travaillé dans une atmosphère à la fois sérieuse et détendue, sans jamais sentir de tensions au cours de nos échanges si bien que presque tous les votes - à l'exception de ceux concernant des élections - ont pu être pris à main levée. L'accueil de la communauté de Cardena a été très chaleureux, nous avons partagé sa liturgie et ses repas et, en bien d'autres circonstances, nous avons senti la disponibilité et l'esprit de service du Père Abbé et des frères de la communauté. Nous nous sommes trouvés bien dans la salle mise à notre disposition et nous avons tous apprécié l'installation de sonorisation et de traduction simultanée. Nous avons aussi apprécié la possibilité de nous raccorder à l'internet pour rester en lien avec nos communautés.

L'Eglise du monastère est un splendide édifice gothique avec quelques ajouts du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle rappelle le souvenir des deux cents moines massacrés par les musulmans au IX<sup>e</sup> siècle et celle du Cid Campeador. Elle a été récemment réaménagée avec goût. Le monastère quant à lui est du XVIII<sup>e</sup> et la partie qu'occupent les frères vient d'être restructurée. C'est simple et suffisant ; plusieurs d'entre nous ont été logés en communauté et s'en sont trouvés fort bien. Bien sûr, nous avons vécu à l'heure espagnole : Laudes et Messe à 7.30, puis repas à 14.00! Entre temps nous avons deux séances de travail de deux heures avec des pauses. L'après-midi nous nous retrouvions à 16.00 pour une unique séance de travail. A 19.00 il y avait les Vêpres, à 20.00 le dîner et à 21.15 Complies ; tout cela donne l'impression qu'en Espagne les jours ont 28 heures!

Nous avons avancé rapidement dans notre programme. Deux raisons à cela : les Régions ont vraiment bien travaillé et ont fourni de très nombreuses suggestions dont le Conseil de l'Abbé Général a fait une synthèse de dix huit pages. Nous avons examiné les uns après les autres tous les points proposés par les Régions en vue de préciser le programme et le déroulement de la Réunion Générale Mixte de septembre 2008. Nous avons aussi fonctionné en tant que Conseil plénier de l'Abbé Général. Cela nous a amené à voir la situation des trois maisons françaises de moniales (Belval, la Grâce Dieu et Igny) qui devraient n'en faire plus qu'une à Igny à la Pentecôte 2008. La future Supérieure de cette communauté, M. Inès, ex-abbesse d'El-Encuentro, était là pour expliquer le projet porté en avant depuis bientôt deux ans par Dom Olivier de Cîteaux, Dom Patrick de Sept-Fons, Dom Antonio d'Olenberg, Dom Guillaume du Mont des Cats et Dom Jean-Marc d'Accey. M. Inès a beaucoup insisté sur le fait qu'il s'agit d'un projet pour vivre.

Une autre question a été celle de Saint Sauveur qui, après avoir décidé de se séparer de l'Ordre, demande maintenant sa réintégration. Enfin nous avons parlé d'une autre situation délicate, celle de Maria Zwięda, en Bosnie.

Nous avons eu aussi une rencontre avec la Secrétaire Centrale à la Formation, Sr. Pamela Clinton, qui prépare pour la mois de juin 2008 une réunion de tous les secrétaires régionaux. A l'occasion de cette réunion on cherchera surtout comment appliquer la Ratio aux situations

concrètes des personnes qui demandent maintenant à entrer dans nos communautés et qui, fréquemment, souffrent de blessures profondes. Un des points importants de la formation est de chercher comment faire découvrir la grâce de l'humilité et de l'obéissance à des personnes que la vie a maltraitées, comment aider tous nos frères et nos sœurs à courir le cœur dilaté sur la voie des commandements divins.

Tout le reste de notre activité a été consacré aux travaux de préparation de la prochaine Réunion Générale Mixte. Ces travaux ont commencé avec la communication d'une nouvelle peu encourageante: la Congrégation des Religieux a répondu négativement, à deux reprises, aux trois demandes qui lui ont été faites après le Chapitre de 2005, à savoir : la possibilité de tenir un Chapitre unique, celle d'avoir des supérieurs non-prêtres et celle d'avoir une discipline similaire pour moines et moniales concernant la clôture.

Pour le reste, nos votes sont allés dans le sens d'une intégration des Régions dans le travail pastoral de la RGM sur les rapports des maisons. Ceux-ci seront étudiés d'abord en Région et feront l'objet d'un rapport sur la situation particulière de chaque communauté et sur les traits caractéristiques de la Région. Pour cette étude les Régions pourront consulter les Cartes de Visites et interroger les P. Immédiats. A l'occasion de nos échanges, nous avons été très sensibles au fait qu'il pourrait être délicat dans certaines régions de proposer que certains rapports soient ensuite envoyés pour une étude approfondie dans les Commissions Mixtes de la RGM. C'est pour cette raison que nous avons accueilli très favorablement la suggestion de laisser aux Commissions Mixtes le choix des rapports qu'elles devront approfondir. Bien sûr, un supérieur ou un Père Immédiat pourra toujours prendre l'initiative de demander aux Commissions Mixtes l'examen du rapport de sa maison ou de sa maison fille. En échangeant entre nous, nous avons pensé qu'il serait bon de maintenir la Commission de Liaison qui existait à la dernière RGM et de rendre sa tâche plus efficiente. En effet le travail de cette commission a été très apprécié soit par l'Abbé Général soit par la Commission de Coordination. Le document *Les Rapports de maison et leur traitement à la RGM* a été ré-écrit par une commission composée de Dom Armand de Scourmont, M. Marie de Glencairn et Dom Anastasius de Lantao. Cette nouvelle mouture a été approuvée sans réserve. A cette occasion nous avons senti l'importance du problème des langues dans notre Ordre, dans une même ère linguistique les mots n'ont pas toujours le même sens!

A la RGM sera rédigé un document sur l'état de l'Ordre qui tiendra compte des rapports de maison, des rapports des Régions et des travaux des Commissions Mixtes. Une commission de trois capitulants élus fera ce travail.

Pour le reste, nous aurons à continuer la réflexion sur les structures de l'Ordre, un point qui sera mis au programme de la prochaine RGM, selon la procédure extraordinaire, c'est à dire un travail fait par toutes les Commissions Mixtes. La Commission de Droit préparera un document de travail sur la question. Les Régions sont invitées à approfondir leur réflexion sur ce thème fondamental des structures et sur leur place dans la vie de l'Ordre. Nous commencerons aussi à cette RGM une étude sur la possibilité d'établir un lien juridique entre un monastère de moniales et sa fondation au moment de l'autonomie.

Pour ce qui concerne l'élection de l'Abbé Général, on renvoie à une réflexion sur son rôle, à partir du document rédigé en 1974 à l'occasion de l'élection de Dom Ambrose, à partir des CST et de la lettre de Dom Bernardo du 26 janvier dernier. Cette élection sera précédée d'une réflexion au niveau des Commissions Mixtes qui présenteront en assemblée plénière une liste de candidats, en motivant leur choix avec "discrétion et charité"!

A la prochaine RGM commencera une réflexion sur le rôle du supérieur dans le but d'aboutir à un document pastoral. Cette réflexion s'appuiera sur la lettre adressée en 1993 par l'Abbé Général à la Région Espagnole, sur la conférence donnée par Dom Timothy à la Région des Isles en 2007 et sur d'autres travaux effectués dans les Régions.

Par ailleurs, nous avons accepté d'examiner la demande présentée par la communauté des moniales Bernardines de Géronde d'être incorporée dans notre Ordre.

Enfin nous avons encouragé les Régions à poursuivre leur réflexion sur la place du travail dans notre vie, thématique qui pourrait être mise au programme d'une future RGM.

Notre prochaine RGM sera donc importante, parce que cette réunion sera une réunion au cours de laquelle sera élu un nouvel Abbé Général, mais aussi par les thèmes qui y seront traités particulièrement tous ceux qui touchent aux structures de l'Ordre et au rôle des supérieurs. A un autre niveau, elle sera aussi importante en raison de la mise en place d'un fonctionnement des Régions en relation avec les Commissions Mixtes.

Dans sa grande miséricorde, puisse le Seigneur nous aider à porter à son terme l'oeuvre ainsi commencée.

Par mandat des Commissions Centrales,  
Frère Jacques Brière  
Président de la REM



## INTRODUCTION

L'Abbé Général ouvre la réunion : « Bienvenue à tous au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ».

Puis Mère Danièle salue en particulier M. Inès, la supérieure *ad nutum* de Belval, qui est la supérieure désignée pour la communauté qui sera formée de la réunion de trois communautés : Igny, La Grâce-Dieu et Belval. Elle est ici pour la journée pour nous donner l'information concernant ce projet. Durant la réunion nous aurons aussi, pour quelques jours S. Pamela, secrétaire centrale pour la formation.

Selon le ST 80.J de nos Constitutions « Quand elle est réunie, la Commission Centrale des Abbés et la Commission Centrale des Abbesses agissent comme Conseil plénier de l'Abbé Général qui les consulte dans les conditions prévues par le ST 84.1.C. »

### Procédure pour cette réunion

La procédure pour cette réunion est celle qui a été votée aux Commissions Centrales à Orval en 1995, car nous fonctionnerons comme deux Commissions Centrales, malgré le vote pris à la RGM 2002, pour la raison que l'Abbé Général va nous exposer.

Le travail des Commissions Centrales consiste à :

- coordonner les suggestions des Conférences Régionales ; pour ce faire un dossier a été remis à chaque participant ;
- établir le programme de la Réunion Générale Mixte de 2008 (RGM) ;
- décider de la manière dont les questions au programme seront préparées avant la RGM et leur assigner une procédure convenable pour les traiter à la RGM ;

[La **procédure simplifiée** : les points sont immédiatement votés sans étude préalable en Commissions et sans débat en séance plénière. Une étude de la question est remise aux Capitulants avant l'ouverture de la réunion comprenant la formulation exacte du/des vote/s à prendre.

La **procédure ordinaire** : étude de la question par quatre Commissions de la RGM.

La **procédure extraordinaire** : étude de la question par toutes les Commissions.]

- prévoir l'organisation matérielle de la RGM.

Le but des échanges est de clarifier les questions de telle manière que leur préparation avant la RGM et leur présentation à la RGM elle-même soient compréhensibles par tous.

Le dossier remis à chacun regroupe par sujets les votes pris aux Réunions régionales sur différents points. Ce dossier servira de base pour les échanges.

Il n'appartient pas aux Commissions Centrales de résoudre les questions à traiter à la RGM ou aux Chapitres Généraux, mais de décider de leur mise au programme, ou non, de ces réunions.

## I. PRÉPARATION DE LA RGM

### 1. ÉLECTION DE L'ABBÉ GÉNÉRAL

#### 1.1 Calendrier

La proposition de la REM pour que le vote au sujet de l'éventuelle démission de l'Abbé Général soit pris dans les premiers jours de la RGM semble raisonnable puisque cela conditionne le reste du programme de la Réunion.

La REMILA suggère que l'élection ait lieu le 8 septembre en la fête de la Nativité de la Vierge, anniversaire de l'élection de Dom Bernardo.

#### 1.2 Qui peut être élu ?

**C. 83.1** : « L'Abbé Général est élu par les deux Chapitres Généraux, celui des moines et celui des moniales, en sessions séparées. Est considéré comme élu celui qui obtient la majorité absolue dans chacun des Chapitres. L'élection se fait pour un temps non déterminé et n'a pas besoin d'être confirmée. L'élu doit être ou avoir été abbé dans l'Ordre. »

À la suite des propositions de plusieurs Régions désirant qu'un prieur titulaire puisse être élu Abbé Général, Dom Bernardo a demandé à la Commission de Droit d'étudier ce point. Mère Danièle lit la réponse de la Commission de Droit (cf. Annexe II). La conclusion de l'étude de cette Commission est que le texte de la C. 83.1 est clair : seule une personne étant ou ayant été **abbé** d'une communauté de l'Ordre peut être élu. Mais le Chapitre Général pourrait toujours demander une modification de cette Constitution.

Cinq Régions pensaient qu'il était possible de faire une interprétation large du mot « abbé », en y incluant tous les supérieurs majeurs, c'est-à-dire les prieurs titulaires et les supérieurs *ad nutum*. Mais il est important de distinguer entre ce que l'on juge désirable et ce que permettent nos Constitutions. Vu la position actuelle de la Congrégation, il ne semble pas opportun présentement de faire une demande pour modifier la C. 83.1. Celle-ci inclut aussi le point de la durée du mandat de l'Abbé Général que plusieurs Régions désiraient à temps déterminé.

#### VOTE 1

COMPTE TENU DE L'INFORMATION FOURNIE PAR L'ABBÉ GÉNÉRAL AU SUJET D'UNE LETTRE DU CARDINAL PRÉFET CONCERNANT LA PROCHAINE ÉLECTION DE L'ABBÉ GÉNÉRAL, NOUS ESTIMONS OPPORTUN DE NE PAS MODIFIER LA C. 83 POUR CE QUI CONCERNE LA DURÉE DU MANDAT DE L'ABBÉ GÉNÉRAL, ET LA CONDITION POUR ÊTRE ÉLU À CETTE CHARGE.

OUI 24                      NON 1                      ABST 0                      **Proposition acceptée**

#### 1.3 Rôle de l'Abbé Général

Le Chapitre Général des Abbés de 1974 avait rédigé un « Statut de l'Abbé Général ». Malgré l'évolution de l'Ordre depuis cette époque, ce texte pourrait aider à la réflexion (CNE). Celle-ci devrait se faire principalement dans les Régions, mais aussi dans les Commissions Mixtes (Oriens). Étant donné que quelques Régions ne peuvent avoir de réunions avant la RGM, il faudra prévoir du temps, au début de la RGM, pour des Réunions Régionales. Au cours de celles-ci, plutôt que de faire un « portrait robot » du futur Abbé Général, en déclinant les qualités souhaitables, il serait important, en premier lieu, de prendre en compte la situation actuelle de l'Ordre (REI, RAFMA). Dom Bernardo, dans sa lettre aux supérieur(e)s de janvier 2007 donne aussi quelques indications.

## 1.4 Préparation lointaine et immédiate

Plusieurs Régions proposent de procéder à une « mise en candidature » (REM, RAFMA, NED, CNE...) alors que d'autres (RéCiF, RE, CAN) y sont défavorables. Le mot « candidat » est ambigu, il a une résonance politique ; il est préférable de parler de « personnes susceptibles d'être élues ». C'est une perspective différente que celle des autres élections qui se font durant la RGM (membres de Commissions *ad hoc*, personnes pouvant étudier ou rédiger un texte à présenter à l'assemblée, etc.). Il ne s'agit pas de présenter des candidats (RE) mais d'avoir une certaine information sur les personnes et d'aider les nouveaux supérieur(e)s qui ne connaissent pas les abbés (NED) plutôt que de laisser circuler des « bruits de couloir ». Cela pourrait se faire en Régions ou en Commissions Mixtes, avec partage sur les critères de discernement (USA, Oriens) et remontée en assemblée plénière (CNE).

CNE a envisagé la possibilité d'un vote de sondage (sans donner le nombre de voix reçu par chaque personne) pour avoir une idée des noms possibles.

### VOTE 2

POUR PRÉPARER L'ÉLECTION DE L'ABBÉ GÉNÉRAL, NOUS SOUHAITONS UNE RÉFLEXION SUR LE RÔLE DE L'ABBÉ GÉNÉRAL À PARTIR DU DOCUMENT DE 1974 (*cf. annexe 7 du compte rendu du Chapitre Général*), DES CONSTITUTIONS ET DE LA LETTRE DE L'ABBÉ GÉNÉRAL DU 26 JANVIER 2007.

|     |    |     |   |      |   |                             |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|
| OUI | 23 | NON | 1 | ABST | 1 | <b>Proposition acceptée</b> |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|

### VOTE 3

NOUS SOUHAITONS QUE CES TROIS DOCUMENTS SOIENT INCLUS DANS LE LIVRET GÉNÉRAL.

|     |    |     |   |      |   |                             |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|
| OUI | 22 | NON | 1 | ABST | 1 | <b>Proposition acceptée</b> |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|

### VOTE 4

NOUS SOUHAITONS QUE DES CRITÈRES DE DISCERNEMENT SOIENT ÉLABORÉS PAR LES COMMISSIONS CENTRALES.

|     |   |     |    |      |   |                     |
|-----|---|-----|----|------|---|---------------------|
| OUI | 4 | NON | 18 | ABST | 2 | Proposition rejetée |
|-----|---|-----|----|------|---|---------------------|

### VOTE 5

NOUS SOUHAITONS QUE LES ATTENTES ET LES BESOINS DE L'ORDRE SOIENT PRÉSENTÉS À LA RGM PAR QUELQUES CAPITULANT(E)S.

|     |    |     |    |      |   |                     |
|-----|----|-----|----|------|---|---------------------|
| OUI | 11 | NON | 12 | ABST | 2 | Proposition rejetée |
|-----|----|-----|----|------|---|---------------------|

### VOTE 6

AU DÉBUT DE LA RGM, NOUS SOUHAITONS QUE L'ÉLECTION SOIT PRÉPARÉE

[au niveau des Régions OUI 2 NON 21 ABST 2 Proposition rejetée]

AU NIVEAU DES COMMISSIONS MIXTES.

|     |    |     |   |      |   |                             |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|
| OUI | 23 | NON | 1 | ABST | 1 | <b>Proposition acceptée</b> |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|

### VOTE 7

NOUS SOUHAITONS QUE LES TROIS DOCUMENTS (mentionnés au vote 2) FASSENT L'OBJET D'UN PANEL (avec trois personnes) QUI SERAIT SUIVI DES ÉCHANGES EN COMMISSIONS MIXTES, SELON LE VOTE PRÉCÉDENT.

|     |   |     |    |      |   |                     |
|-----|---|-----|----|------|---|---------------------|
| OUI | 4 | NON | 19 | ABST | 1 | Proposition rejetée |
|-----|---|-----|----|------|---|---------------------|

### VOTE 8

NOUS SOUHAITONS QUE LES COMMISSIONS MIXTES PRÉSENTENT, EN SÉANCE PLÉNIÈRE, UNE LISTE DE CANDIDATS, EN MOTIVANT LEUR CHOIX AVEC DISCRÉTION ET CHARITÉ.

|     |    |     |   |      |   |                             |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|
| OUI | 19 | NON | 4 | ABST | 2 | <b>Proposition acceptée</b> |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|

### VOTE 9

NOUS SOUHAITONS QU'À LA SUITE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS MIXTES EN SÉANCE PLÉNIÈRE, SOIT ÉTABLI UN DOCUMENT QUI DÉGAGE QUELQUES ORIENTATIONS.

|     |    |     |    |      |   |                     |
|-----|----|-----|----|------|---|---------------------|
| OUI | 11 | NON | 13 | ABST | 0 | Proposition rejetée |
|-----|----|-----|----|------|---|---------------------|

## 1.5 Préparation spirituelle

Des propositions ont été faites par plusieurs Régions, surtout pour la veille de l'élection qui pourrait être un jour de jeûne et de prière. La RéCiF (un de ses membres) a élaboré un scénario détaillé. La NED trouve cela un peu artificiel et ISLES insiste pour avoir un temps suffisant de réflexion et de prière, en union avec tous les membres de l'Ordre.

### VOTE 10

NOUS SOUHAITONS QU'UN PRÉDICATEUR EXTÉRIEUR À L'ORDRE DONNE UNE INSTRUCTION SPIRITUELLE SUR LA RESPONSABILITÉ DES CAPITULANTS LORS DE L'ÉLECTION D'UN ABBÉ GÉNÉRAL.

OUI 2 NON 23 ABST 0 Proposition rejetée

### VOTE 11

NOUS LAISSONS A LA COMMISSION DE COORDINATION LE SOIN DES DETAILS DE LA PREPARATION SPIRITUELLE DE L'ELECTION.

OUI 23 NON 0 ABST 2 **Proposition acceptée**

*En résumé :*

1. Le livret de travail envoyé aux Capitulants avant la RGM contiendra : Le document de 1974 (cf. annexe 7 du compte rendu du Chapitre Général), les Constitutions 82 à 86 et la lettre de l'Abbé Général du 26 janvier 2007.
2. L'élection sera préparée, au début de la RGM, au niveau des Commissions Mixtes qui présenteront, en séance plénière, une liste de candidats, en motivant leur choix avec discrétion et charité.

## 2. RAPPORTS DE MAISON

Dès le début de l'échange sur le Traitement des Rapports de maison à la RGM, on fit remarquer que revoir simplement la Procédure existante « Les Rapports de maison et leur traitement à la RGM », ne serait pas très utile.

- Depuis 9 ans la Procédure a été modifiée et améliorée, mais le texte actuel est complexe, pas toujours clair ni bien compris. Si nous y faisons encore des additions il deviendra lourd et peu pratique.
- Plutôt que d'allonger le texte, quelques explications sur le fonctionnement des Commissions Mixtes pourraient peut-être être données aux Présidents respectifs de ces Commissions dès leur élection, au commencement de la RGM, surtout pour ceux qui assurent ce service de Président pour la première fois.
- Ou encore, au lieu d'ajouter de nouveaux points à la Procédure, on pourrait y joindre quelques conseils.
- Autre proposition : avoir un vade-mecum à l'usage des Commissions Mixtes, avec tous les points pratiques, une sorte de liste de consultation rapide pour voir si on a bien suivi toutes les étapes.

### VOTE 12

NOUS SOUHAITONS UNE NOUVELLE RÉDACTION DE LA PROCÉDURE *LES RAPPORTS DE MAISON ET LEUR TRAITEMENT À LA RGM* QUI DÉTAILLERA DE MANIÈRE CLAIRE LES DIVERSES ÉTAPES : LA RÉDACTION ET L'ÉTUDE DES RAPPORTS, LES CONSEILS ET LES DÉCISIONS, L'INFORMATION, LE RECOURS ET LE SUIVI.

OUI 23 NON 2 ABST 0 **Proposition acceptée**

### VOTE 13

NOUS CONFIONS LA RÉDACTION DE CE DOCUMENT À UN COMMISSION *AD HOC* (cf. n° 10 a. de la Procédure des Commissions Centrales).

OUI 22 NON 1 ABST 2 **Proposition acceptée**



**Sont élus pour cette commission ad hoc :**  
**Dom Armand de Scourmont**, au premier tour avec 20 voix  
**Mère Marie de Glencairn**, au deuxième tour avec 18 voix  
**Dom Anastasius de Lantao**, au quatrième tour avec 22 voix

## **2.1 Rédaction des Rapports de maison**

- La REI propose qu'une grille indicative soit établie en vue de la rédaction des prochains Rapports de maison.  
*Les questions proposées dans la Procédure actuelle (2004) ont été incorporées dans la nouvelle Procédure (cf. Guide pratique n°1).*

Autre proposition de la REI : que le Rapport soit rédigé par la communauté et non par le seul supérieur. La phrase de la Procédure actuelle « la communauté rédige son Rapport » est ambiguë ; il serait préférable de dire que la communauté participe activement à la rédaction de ce rapport.

*La nouvelle Procédure dit : « rédigé par la communauté avec son/sa supérieure(e) ». La pratique peut varier d'une communauté à l'autre ; par exemple après des dialogues communautaires, on peut charger un groupe restreint pour la rédaction d'un texte qui sera ensuite voté par toute la communauté ; ou encore, le/la supérieure(e), après avoir écouté la communauté, peut écrire le rapport et demander ensuite à la communauté de s'exprimer à son sujet. Il n'est pas question que le/la supérieure(e) rédige seul(e) le rapport de la communauté. Ceux qui étudient ce rapport à la RGM peuvent demander comment il a été rédigé.*

- La REI propose aussi qu'avant de l'envoyer à Rome, le Rapport soit vu par le Père Immédiat qui pourra éventuellement demander certaines modifications. Parfois des Commissions ont étudié longuement un rapport avant de se rendre compte que d'autres problèmes n'y étaient pas mentionnés.  
CNE demande que si un Père Immédiat considère qu'il y a un problème important non mentionné dans le Rapport de maison, il voudra bien en informer, au début de la RGM, le Président de la Commission Mixte qui étudie ce rapport. Dans le laps de temps entre la rédaction du rapport et la RGM la situation a pu évoluer.  
*Le nouveau texte de la Procédure garde la phrase « La communauté rédige le rapport avec son/sa supérieure(e) en consultation avec le P. Immédiat ». Cependant, un Père Immédiat, s'il le juge utile ou nécessaire, peut attirer l'attention de ceux qui étudient le rapport de la maison sur certains aspects de la vie de communauté qui ne sont pas mentionnés dans ce rapport (cf. Guide Pratique, n°2).*

## **2.2 Rôle des Régions dans l'étude des Rapports de maison**

La REI suggère qu'à la RGM les Régions étudient les Rapports des maisons de leur Région. La REM demande une coordination du travail pastoral des Régions avec celui des Commissions Mixtes et que dans ces dernières soit vérifié et approfondi le travail pastoral des Régions. Enfin la REMILA demande que les Régions fonctionnent de manière complémentaire par rapport aux Commissions Mixtes.

Concernant la possibilité que chaque Région étudie les rapports de ses propres communautés, on a fait les remarques suivantes :

- La façon d'étudier les rapports de maison a changé. Autrefois on lisait les Cartes de Visite. Quand le Chapitre travaillait sur les Constitutions on ne lisait qu'un certain nombre de rapports. Ensuite nous avons décidé de les lire tous, mais peut-être est-ce trop. La manière de faire actuelle ne doit pas être permanente, peut-être le temps est-il venu pour quelque chose de différent.
- Tôt ou tard, les Chapitres devront se pencher sur la question des Régions. Ce serait une première étape.
- Les membres d'une Région se connaissent, parlent souvent la même langue, et comprennent donc le rapport écrit dans cette langue, connaissent souvent les maisons et ce qui sous-tend une situation locale. S'ils étudient les Rapports de maison dans les Réunions régionales, il y a moins à faire à la RGM.
- De plus cela permet un suivi et une continuité dans l'étude des maisons.
- Une Région pourra voir que certaines situations nécessitent plus d'attention et de suivi entre les Chapitres.
- Si les Régions sont obligées d'entrer dans ce processus, cela les aidera à évoluer dans leur vision et dans leur travail pastoral. Cela changera la dynamique des réunions régionales où, actuellement, l'échange pastoral dans les Régions est facultatif et où de gros problèmes ne sont pas abordés au niveau régional.
- Cela permettrait de réduire les absences des membres de la Commission Mixte, parce que les supérieurs pourraient être plus présents puisqu'ils n'auraient pas à se déplacer quand leur propre rapport a déjà été étudié en Régions.
- Les Régions ayant un plus grand nombre de maisons ou celles qui utilisent plusieurs langues, comme ORIENS et RAFMA, pourraient se diviser en deux sous-groupes

D'autre part :

- Les capitulant(e)s ne sauraient pas ce qui se passe dans les maisons hors de leur Région, et ne pourraient pas alors participer à l'attention pastorale de la RGM vis à vis de toutes les communautés.
- Une des richesses des Chapitres Généraux est d'avoir contact avec les communautés des autres Régions, ce serait dommage de perdre cela.
- Les Commissions Mixtes ont l'avantage de la diversité de leur membres, ce qui élargit l'expérience.
- Bien que les membres d'une Commission Mixte ne soient pas de la même Région, il se crée toujours un lien fort entre eux.
- Pour le bon fonctionnement des commissions, il faut que leurs membres parlent tous la même langue, mais on peut mettre ensemble des personnes parlant la même langue mais de cultures différentes. Ou mettre quelqu'un parlant bien plusieurs langues dans un groupe qui utilise une langue différente de sa propre langue.
- Ce nouveau rôle prévu pour les Régions suppose qu'elles aient travaillé ensemble avant la RGM. Or chaque Région fonctionne de manière différente. Quelques-unes se réunissent plus fréquemment que d'autres, surtout quand il y a une grande distance entre les monastères. Certaines travaillent au niveau pastoral depuis longtemps et ont atteint un grand degré de confiance mutuelle. D'autres ont moins d'expérience. Il est difficile d'appliquer la même règle pour tous.

Une autre suggestion est faite : avoir une réunion des Régions le premier jour de la RGM. Lors de cette réunion on déciderait quelles maisons de la Région seraient étudiées plus profondément dans les Commissions Mixtes.

- Souvent les Commissions commencent l'étude du rapport d'une maison sans aucune information préalable. Il serait bon que les Régions communiquent leurs informations et leurs réflexions à la Commission Mixte pour que celle-ci puisse savoir dès le début où centrer son attention.

- On gagnerait aussi beaucoup de temps. Tous les Rapports de maison n'auraient pas à être étudiés dans les Commissions Mixtes.
- Ce serait une façon de reconnaître officiellement le travail pastoral fait déjà au niveau des Régions.

Mais

- L'idée que les Régions fassent une sélection des Rapports qui doivent être lus à la RGM est quelque chose qui rétrécit la vision globale que doit avoir tout l'Ordre, en connaissant ce qui est positif et ce qui pose problème dans chaque situation.
- Les Régions devraient pouvoir accéder aux Cartes de Visite pour comprendre chaque situation.
- La première source pour le soin pastoral d'une communauté est le Père Immédiat. Quand il est d'une autre Région ce ne sera pas facile de mettre en œuvre cette procédure. L'articulation de tous les organismes pastoraux n'est pas claire.
- Il faudrait donner aux Régions une part de cette autorité pastorale et elles devraient accepter cette autorité et ne pas l'éviter. Mais toutes les Régions sont-elles capables de fonctionner de cette manière ?

Après ces premiers échanges les votes suivants furent pris :

#### **VOTE 14**

POUR RÉPONDRE AU DÉSIR DE CERTAINES RÉGIONS QUI SOUHAITENT UNE COORDINATION DE LEUR TRAVAIL PASTORAL AVEC CELUI DES COMMISSIONS MIXTES, NOUS PROPOSONS QUE LES RÉGIONS AIENT UN RÔLE PASTORAL EFFECTIF EN INTERVENANT DÈS LA RGM 2008 DANS L'ÉTUDE DES RAPPORTS DE MAISON.

OUI 13                      NON 11                      ABST 1                      **Proposition acceptée**

#### **VOTE 15**

L'INTERVENTION DES RÉGIONS POURRAIT SE FAIRE SOUS LA FORME SUIVANTE :

**A – LA RÉGION FERAIT UN RAPPORT GLOBAL PRÉSENTANT LA SITUATION DE CHACUNE DES MAISONS.**

OUI 13                      NON 11                      [1 nul]                      **Proposition acceptée**

**B – LA RÉGION CHOISIRAIT CERTAINS RAPPORTS QUI SERAIENT ÉTUDIÉS PAR LES COMMISSIONS MIXTES.**

OUI 15                      NON 9                      [1 nul]                      **Proposition acceptée**  
(*mais cf N.B. p.12*)

#### **VOTE 16**

POUR FAIRE CE TRAVAIL, LA RÉGION POURRAIT, EN PLUS DE L'INFORMATION FOURNIE PAR LES RAPPORTS DE MAISON

**A – CONSULTER LES CARTES DE VISITE.**

OUI 17                      NON 6                      ABST 2                      **Proposition acceptée**

**B – INTERROGER LES PÈRES IMMÉDIATS.**

OUI 19                      NON 3                      ABST 3                      **Proposition acceptée**

Lors de la discussion de la première version du texte proposé, plusieurs problèmes et contradictions furent relevés.

- La nature du rapport régional n'est pas claire : doit-il donner une vision générale de la Région ? se référer à chacune des maisons de la Région ? faudrait-il faire deux sortes de rapports ?
- La nature de « Traitement des Rapports de maison » par les Régions n'est pas claire non plus. Faudra-t-il en faire une simple « lecture », ou une « étude » plus détaillée ?
- Si chaque Région doit analyser chaque Rapport avec la même attention que les Commissions Mixtes, toute la RGM consistera en réunions régionales.
- De même la manière de sélectionner les Rapports à étudier plus à fond n'est pas claire. C'est un choix très délicat qui demande discernement et discrétion.

C'est alors qu'une autre suggestion vit le jour : une fois que les Rapports de maison auraient été lus dans les rencontres régionales et qu'un rapport global sur la Région aurait été fait, les Commissions Mixtes (plutôt que les Régions) choisiraient les Rapports à étudier. Un nombre précis de Rapports serait assigné à chaque Commission par l'Abbé Général et son Conseil, comme cela se faisait jusqu'ici et, à la lumière des rapports établis par les Réunions régionales, la Commission Mixte choisirait les Rapports de maison qu'elle étudierait plus en détail.

- Cela signifie que tous les Rapports de maison sont envoyés à la Maison Généralice avant la RGM comme d'habitude.
- Ainsi le travail des Régions serait intégré sans qu'il rende inutile celui des Commissions Mixtes.
- Cela permettrait, au moment du choix des Rapports à étudier, de prendre en compte des points de vue d'ordre culturel et pas seulement ceux d'une Région.

Le travail dans la Région serait préparatoire : une lecture des Rapports et, si cela est nécessaire, des cartes de Visite, permettant de rédiger le Rapport régional. Ceux-ci devraient être distribués à tous les Capitulant(e)s. [N.B. il faudra prévoir le temps pour leur traduction avant que le travail des Commissions Mixtes puisse commencer]

Ayant en main ces Rapports (régionaux et de chaque maison) chaque Commission Mixte choisira les Rapports à étudier.

La Commission *ad hoc* proposa alors trois **votes de sondage** pour avoir des orientations précises pour rédiger un nouveau texte.

*1. En partant des Rapports de maison désignés par l'Abbé Général et son Conseil, les Commissions Mixtes choisiront quels Rapports de maison ils étudieront ;*

*OUI 22 NON 1 ABST 2*

*2. En choisissant les Rapports de maison qui seront étudiés, les Commissions Mixtes prennent en compte les rapports régionaux et / ou des demandes faites par un(e) supérieur(e) ou un Père Immédiat.*

*OUI 25 (unanimité)*

*3. Les rapports de Régions incluront une brève présentation de chaque communauté et donneront un aperçu général de la Région avec ses caractéristiques propres.*

*OUI 25 (unanimité)*

La version définitive de la nouvelle édition de la Procédure (cf. Annexe I.a) prendra en compte ces orientations.

N.B. Le vote 15 est remplacé par le vote 26.

## **2.3 Traitement des Rapports de maison par les Commissions Mixtes**

### **2.3.1 Composition des Commissions Mixtes**

La Région ISLES demande que les Commissions Centrales établissent de nouvelles Commissions Mixtes pour avoir plus de variété et pour ne pas étudier les mêmes Rapports de maison. USA suggère que les membres de ces Commissions pourraient être changés toutes les trois RGM en commençant en 2008 pour être en contact avec plus de personnes et avoir une nouvelle information, plus originale. Aucune Région ne propose de critères pour établir cette nouvelle répartition.

- L'établissement de ces Commissions Mixtes représente un gros travail pour l'Abbé Général et son Conseil.
- Les changements possibles sont limités par la connaissance des langues, en particulier pour la commission de langue néerlandaise.
- Une autre possibilité serait de ne pas changer la composition des Commissions mais de leur assigner des Rapports de maison différents.
- À chaque RGM il y a beaucoup de nouveaux supérieurs. Déjà cela change automatiquement la composition des Commissions, en leur apportant de nouvelles façons de voir et d'exprimer les choses.
- Certains, au contraire, apprécient le fait de continuer dans la même Commission et d'étudier les Rapports des mêmes maisons et de pouvoir suivre l'évolution de la situation des communautés.

#### **VOTE 17**

NOUS SOUHAITONS UNE NOUVELLE COMPOSITION DES COMMISSIONS MIXTES, DANS LA MESURE DU POSSIBLE.

OUI 10                      NON 7                      ABST 8                      **Proposition acceptée**

### **2.3.2 Absences dans les Commissions Mixtes**

ORIENS demande que les absences dans les Commissions Mixtes soient réduites. On comprend qu'un(e) supérieur(e) soit appelé dans une autre Commission quand on y fait l'étude du Rapport de sa maison, mais peut-être que les Pères Immédiats sont appelés trop souvent. Tout cela suppose beaucoup de mouvement et a pour conséquence que le travail des Commissions avance lentement. Ne pourrait-on pas avoir des normes générales pour améliorer le travail des Commissions Mixtes ?

- Une possibilité serait de faire étudier par chaque Commission Mixte les Rapports des maisons des membres de sa Commission. Cela donnerait plus de possibilités pastorales et entraînerait moins de déplacement.
- Parfois un(e) supérieur(e) ou un Père Immédiat est appelé dans une commission pour lui dire seulement que tout va bien. Est-ce utile ?
- La présence du supérieur rend le Rapport plus vivant. Nous ne savons pas toujours ce qui se passe dans une communauté en lisant seulement son Rapport. C'est à partir de l'échange que certaines choses apparaissent.
- Nous ne voulons pas renoncer à la possibilité de la présence du Père Immédiat, même s'il doit quitter sa Commission pour cela.
- Certaines Commissions appellent toujours le Père Immédiat même si celui-ci ne l'a pas demandé. Peut-être que le Président d'une Commission Mixte pourrait lui demander, au début de la RGM, s'il croit que sa présence pourrait être utile.
- Ou encore, si le Père Immédiat pense qu'un problème dans une communauté n'a pas été mentionné dans le rapport, il pourrait prendre l'initiative en disant qu'il serait bon qu'il parle à la Commission.

La lecture des Rapports de maison dans les groupes de Régions aiderait sans doute à réduire les absences dans les Commissions Mixtes.

*Le « Guide pratique » (§ 2) a tenu compte des questions et des difficultés concernant la présence du Père Immédiat.*

### **2.3.3 Autorité des Commissions Mixtes**

CAN, CNE, ORIENS demandent d'améliorer et de préciser les modalités d'exercice des Commissions Mixtes. USA et CAN veulent que soient précisées l'autorité spécifique

déléguée aux Commissions Mixtes, et l'autorité spécifique gardée par la RGM. REI demande que le pouvoir de décision reste au Chapitre Général auquel les Commissions soumettront leurs propositions concernant les maisons.

- Dans la REI quelques-uns pensent qu'il est nécessaire de renforcer les décisions de certaines Commissions Mixtes par quelque chose venant de l'assemblée plénière.
- Il semble que le problème lors de la dernière RGM a été le manque d'information en assemblée plénière. L'autorité des Commissions Mixtes est déléguée par les Chapitres et celui qui délègue a le droit d'être informé sur ce qui a été fait avec son autorité.
- Le § 2.1 de la Procédure (2004) dit que « les Commissions Mixtes jouissent, par délégation, de l'autorité des Chapitres Généraux... sauf quand il s'agit des droits réservés aux Chapitres Généraux (cf. C. 79) ». Mais pour beaucoup il n'est pas clair quelles sont les décisions qui peuvent être prises en demandant qu'elles soient effectivement mises en pratique. Cela reste flou et doit être précisé.
- Les Commissions Mixtes ont toujours eu une responsabilité pastorale déléguée par les Chapitres. Ce qui était nouveau à la dernière RGM, c'est d'avoir inclus explicitement l'autorité qui peut imposer des décisions si cela est nécessaire.

En relation avec ce sujet, USA demande que les Commissions Centrales précisent le sens des expressions « suggestion », « conseil », « recommandation », « décision » qui sont utilisées dans le document « Les rapports de maison et leur traitement à la RGM. D'autres Régions ont aussi remarqué que ces mots n'étaient pas compris de la même manière par tous.

- C'est clair qu'une décision est un terme bien défini qui ne permet pas d'autres choix. Une recommandation ou une suggestion n'est pas une décision.
- À la dernière RGM nous avons donné aux Commissions Mixtes un pouvoir pour imposer certaines choses. Il y a donc une obligation d'agir selon les décisions prises. Dans ces cas nous devons être très clairs sur ce que cela signifie. Dans d'autres cas, quand il n'y a pas d'obligation, on peut utiliser différentes expressions.
- Les Capitulant(e)s utilisent aussi d'autres langues que les trois langues principales de la RGM, y compris des langues non européennes. C'est important pour eux de comprendre le sens exact des mots employés, car les mots peuvent avoir une signification différente selon les cultures.

### **2.3.4 Information et suivi**

#### **Information au supérieur concerné**

La Région USA demande que toutes les personnes impliquées dans un Rapport de maison soient présentes, autant que possible, lors des conclusions du travail de la commission. Il fut précisé qu'il s'agissait du supérieur et du Père Immédiat de la maison concernée.

- Cette demande vient d'une situation particulière à la RGM 2005 où le supérieur et le Père Immédiat avaient trouvé qu'ils n'avaient pas été suffisamment, ni de manière appropriée, informés des décisions prises par la Commission Mixte.

CNE demande qu'une décision prise par une Commission Mixte soit communiquée plusieurs jours avant la fin de la RGM pour qu'un recours soit possible.

*Ces points ont été pris en considération dans le « Guide pratique » (§ 8).*

#### **Information à l'assemblée plénière**

NED demande une procédure claire en ce qui concerne l'information qui doit être transmise à l'assemblée plénière. CNE suggère que les Commissions mixtes fassent, chaque semaine, un bref rapport à l'assemblée concernant leur travail.

Cette information sera donnée par la Commission de Liaison (cf. plus loin).

## Suivi

REI demande que soit bien assuré le suivi des décisions prises par les Commissions Mixtes. En certains cas les Commissions n'ont jamais su ce qu'étaient devenues les décisions / recommandations, etc. qu'elles avaient faites. Parfois les résultats sont très différents de ce qui était visé. Il serait bon de le savoir.

- Mais les Commissions Mixtes n'existent plus après la RGM. Leur travail se termine avec la clôture de cette Réunion. Quand un suivi est nécessaire, celui-ci doit être confié à quelqu'un d'autre.
- Les détails de toutes les missions confiées par les Commissions Mixtes devraient être mis par écrit. Par exemple, si on nomme quelqu'un pour faire une Visite spéciale, la portée et les limites de son autorité, la durée du mandat, la personne à qui il doit rendre compte, etc. devraient être clairement mises par écrit. Cela éviterait le flou et un possible conflit avec le Père Immédiat.

## 2.4 Commission de liaison

C'est à la RGM 2005 qu'il y a eu pour la première fois une Commission de Liaison. La Région USA demande que l'on fasse ici une évaluation de sa fonction et de son efficacité. RE a également fait un certain nombre de propositions pour son maintien et son meilleur fonctionnement.

- Pour Dom Bernardo le travail de la Commission a été d'une grande aide. Cela lui a permis de savoir comment le travail des Commissions avançait. Auparavant il devait aller lui-même chercher cette information.
- Dom Timothy (un des membres de la Commission en 2005) décrit le travail de cette Commission comme celui de messagers, recueillant les informations, les mettant en ordre, et les communiquant à l'Abbé Général et à la Commission de Coordination. C'est un service d'ordre très pratique.
- Il a été parfois difficile, pour la Commission de Liaison, d'obtenir les informations des Commissions Mixtes, ces dernières étant un peu réticentes pour les communiquer car elles n'avaient pas vraiment compris la nécessité de cette nouvelle structure. Les secrétaires des Commissions Mixtes avaient compris qu'ils / elles devaient donner leur rapport directement à la Commission de Coordination.
- Le travail de cette Commission de Liaison concernait seulement l'étude des Rapports de maison. Il ne regardait pas les autres thèmes de la RGM.
- On se demande aussi si ce travail ne pourrait pas être fait par d'autres personnes que des Capitulant(e)s, car cela semble plutôt un travail de secrétariat. Mais la nature de l'information demande qu'elle soit confiée à des membres de la RGM.
- Trois personnes semble un bon nombre. Ces personnes ayant, autant que possible, une certaine connaissance des langues principales utilisées à la RGM. Mais un certain sens pastoral et de l'expérience sont plus importants que la facilité pour les langues.
- En 2005 il a été important qu'un des membres du Conseil de l'Abbé Général fasse partie de cette Commission.
- Un rapport écrit du travail de la Commission devrait être fait pour les archives de la Maison Généralice. De même les secrétaires des Commissions Mixtes devrait donner leur documentation à la Commission de Liaison afin qu'il y ait une trace écrite après la RGM.
- En 2005 la Commission de Liaison a fait en Assemblée plénière un résumé de tout le travail fait par les Commissions. Certains pensent qu'il aurait pu être plus détaillé. Un tel rapport doit-il se faire seulement à la fin de la RGM. Ne pourrait-on pas avoir des rapports à intervalles réguliers durant la RGM ?

**VOTE 18**

NOUS SOUHAITONS LE MAINTIEN DE LA COMMISSION DE LIAISON.

OUI 25 (unanimité)

**Proposition acceptée****VOTE 19**

NOUS SOUHAITONS QUE LA DESCRIPTION DE SON SERVICE SOIT CLAIREMENT DÉFINIE.

OUI 25 (unanimité)

**Proposition acceptée****Élection des membres de la Commission de Liaison****Dom Timothy**, au premier tour, avec 21 voix**Mère Cecilia**, au troisième tour, avec 14 voix**Mère Rosaria**, au cinquième tour, avec 18 voix

*Les autres points mentionnés à ce sujet ont été incorporés dans la nouvelle édition de la procédure « Les Rapports de maison et leur traitement à la RGM » et du « Guide pratique ».*

**2.5 Document sur l'État de l'Ordre**

Plusieurs Régions ont exprimé le désir de maintenir un rapport sur l'État de l'Ordre. Beaucoup ont demandé que la Commission élue pour écrire ce texte soit vraiment représentative de l'Ordre dans son entier. REMILA souhaite que ce document soit fait à partir de tous les travaux des Commissions Mixtes, et pas seulement de ceux concernant les Rapports de maison. USA propose qu'il soit rédigé après la conclusion de la RGM, tandis que RE demande qu'il soit élaboré pendant celle-ci.

- Rédiger le document sur l'état de l'Ordre après la RGM donnerait plus de temps aux Commissions Mixtes pour leur travail, en particulier pour l'étude des rapports de maison. En 2005 certaines se sont senties sous pression pour terminer leur travail. On passe aussi beaucoup de temps en aula pour discuter ce document et il serait plus important de passer plus de temps sur les Rapports eux-mêmes. La RGM pourrait désigner quelqu'un pour rédiger cet « État de l'Ordre » et il n'aurait pas besoin d'être approuvé par l'assemblée.
- Il y a quelques années ce type de rapport était fait après le Chapitre. Mais un document envoyé aux communautés plusieurs mois après la fin du Chapitre n'est plus d'actualité, il a perdu de sa nouveauté. Il n'est plus possible alors de réagir devant un tel document.
- Si les Commissions Mixtes n'étudient que quelques Rapports, cela changera nécessairement la nature, l'intérêt et la signification de ce rapport sur l'État de l'Ordre. Mais cela peut être complété par les Rapports de Régions.
- La REMILA aimerait aussi que l'Abbé Général sortant donne sa vision de l'Ordre.

**VOTE 20**

NOUS SOUHAITONS QUE SOIT RÉDIGÉ UN RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ORDRE.

OUI 24

NON 1

ABST 0

**Proposition acceptée****VOTE 21**

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT SOIT TIRÉ DES RAPPORTS DE MAISON ET DES RAPPORTS DE RÉGIONS.

OUI 25 (unanimité)

**Proposition acceptée****VOTE 22**

NOUS SOUHAITONS QUE CE DOCUMENT REFLÈTE AUSSI TOUS LES AUTRES TRAVAUX DES COMMISSIONS MIXTES.

OUI 14

NON 9

ABST 1

**Proposition acceptée****VOTE 23**NOUS SOUHAITONS QUE CE RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ORDRE SOIT RÉDIGÉ DURANT LA RGM.

OUI 23

NON 1

ABST 1

**Proposition acceptée**



#### **VOTE 24**

NOUS SOUHAITONS QUE LA COMMISSION QUI RÉDIGERA CE RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ORDRE SOIT COMPOSÉE DE 3 CAPITULANT(E)S

OUI 18 NON 6 ABST 1 **Proposition acceptée**

[l'autre option était : 2 capitulant(e)s et un(e) délégué(e)]

#### **VOTE 25**

NOUS SOUHAITONS QUE LA REPRÉSENTATIVITÉ DE CETTE COMMISSION SOIT EFFECTIVE ET, POUR CELA, NOUS SUGGÉRONS QUE SOIT D'ABORD ÉLU UN MOINE, PUIS UNE MONIALE, PUIS UN TROISIÈME MEMBRE, MOINE OU MONIALE.

OUI 24 NON 0 ABST 1 **Proposition acceptée**

### **2.6 Nouvelle Procédure concernant « Les Rapports de maison et leur traitement à la RGM » avec un « Guide pratique »**

La Commission *ad hoc* chargée d'écrire la nouvelle Procédure (Dom Armand, Président ; M. Marie, secrétaire ; Dom Anastasius) décida de faire deux documents. Le premier « Les Rapports de maison et leur traitement à la RGM » décrit le processus et donne des principes généraux ; un « Guide pratique » donne des détails pratiques pour aider les capitulant(e)s.

Une première, puis une deuxième version furent présentées aux Commissions Centrales pour les expliquer et recevoir des amendements.

Chaque paragraphe ou ensemble de paragraphes des deux textes furent votés séparément. Tous furent approuvés à l'unanimité, sauf 2.1 du premier (oui 24 ; non 0 ; abst 1).

#### **VOTE 26**

NOUS APPROUVONS EN SON ENTIER LE TEXTE : « LES RAPPORTS DE MAISON ET LEUR TRAITEMENT À LA RGM ».

OUI 25 (unanimité) **Proposition acceptée**

#### **VOTE 27**

NOUS APPROUVONS EN SON ENTIER LE TEXTE DU « GUIDE PRATIQUE ».

OUI 25 (unanimité) **Proposition acceptée**

Ces textes (cf. Annexe I. a et b) seront présentés au vote des Capitulant(e)s au début de la RGM 2008.

### **3. POINTS À METTRE AU PROGRAMME DE LA RGM**

#### **3.1 Structures de l'Ordre**

Deux Régions ont demandé que l'on poursuive la réflexion sur les structures traditionnelles et nouvelles de l'Ordre :

La REMILA désire qu'elles soient « reconsidérées en fonction d'un service pastoral plus efficace, en particulier dans le contexte de la pluralité des cultures » et que cette réflexion ne se perde pas dans le vide...

La Région NED envisage que la réflexion se fasse à la RGM 2008 mais qu'elle se poursuive après dans les Régions.

#### **VOTE 28**

NOUS SOUHAITONS QUE LA RÉFLEXION SUR LES STRUCTURES DE L'ORDRE SE POURSUIVE DANS LES RÉGIONS.

OUI 19 NON 0 ABST 6 **Proposition acceptée**

### **VOTE 29**

NOUS SOUHAITONS QUE LA RÉFLEXION SUR LES STRUCTURES DE L'ORDRE SOIT MISE AU PROGRAMME DE LA RGM 2008.

OUI 18                      NON 3                      ABST 4                      **Proposition acceptée**

### **VOTE 30**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE RÉFLEXION SOIT ÉTUDIÉE SELON

[la procédure ordinaire                      OUI 2    NON 21    ABST 2                      proposition rejetée]

LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

OUI 21                      NON 2                      ABST 2                      **Proposition acceptée**

### **VOTE 31**

UN DOCUMENT DE TRAVAIL SERA ÉTABLI PAR LA COMMISSION DE DROIT.

OUI 14                      NON 6                      ABST 5                      **Proposition acceptée**

On ne prend donc pas de vote sur l'autre proposition alternative : une Commission élue par les Commissions Centrales.

## **3.1.1 Pères Immédiats**

- C'est principalement la REMILA qui a étudié ce point à partir de la situation particulière d'une maison. Mais celle-ci pourrait se reproduire ailleurs, aussi est-ce souhaitable d'avoir une nouvelle structure à l'intérieur de la Région pour ces situations.
- Cependant il n'est pas bon de légiférer pour trouver une solution à un cas particulier.
- L'Abbé Général suggère que les Commissions Centrales mettent au programme de la RGM la révision de la fonction pastorale des Pères Immédiats.
- Actuellement dans l'Ordre le nombre de Pères Immédiats délégués augmentent, cela est aussi le signe qu'il y a un problème.

### **VOTE 32**

NOUS PROPOSONS QUE LA QUESTION DU PÈRE IMMÉDIAT SOIT TRAITÉE DANS LE CADRE DES STRUCTURES DE L'ORDRE.

OUI 24                      NON 0                      ABST 0                      **Proposition acceptée**

## **3.1.2 Commissions Centrales**

### **Représentation et nombre des membres des Commissions Centrales**

- Ici la situation n'est pas très nette car nous avons voté à la RGM 2005 pour une Commission Centrale unique, mais depuis la lettre du Cardinal Préfet nous devons fonctionner comme deux Commissions Centrales.
- Il y a aussi dans cette Commission Centrale unique, élue en 2005, un déséquilibre entre moines et moniales.
- Un choix a été fait pour favoriser les jeunes églises (3 Régions) qui ont ici deux représentants, alors que les autres Régions n'ont qu'un seul délégué. Pour répondre à la fois au désir de réduire le nombre des membres de la réunion et à celui de la représentativité de toutes les Régions, la seule possibilité est de ne donner qu'un représentant par Région.
- Cependant CAN propose une rotation dans cette représentativité pour réduire le nombre des participants. De même USA propose de restreindre le nombre pour un travail plus efficace. Mais on pourrait parler ensuite d'un trop grand centralisme de l'Abbé Général avec son Conseil. REMILA a explicitement demandé que toutes les Régions soient représentées.

### **VOTE 33**

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DE LA COMPOSITION DE CHACUNE DES DEUX COMMISSIONS CENTRALES SOIT MISE AU PROGRAMME DE LA RGM 2008.

OUI 24                      NON 0                      ABST 1                      **Proposition acceptée**

### **VOTE 34**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT TRAITÉE

[par la procédure ordinaire      OUI 4    NON 20    ABST 1                      Proposition rejetée]

PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

OUI 22                      NON 1                      ABST 2                      **Proposition acceptée**

### **La réunion des Commissions Centrales**

À ce sujet voici les principales idées qui ont été exprimées par les participants :

- Selon les Constitutions, les Commissions Centrales préparent les Chapitres Généraux en coordonnant les propositions qui viennent des Régions. Celles-ci sont présentées par les votes pris dans les réunions régionales. Mais d'autres propositions pourraient être faites sans avoir fait l'objet d'un vote.
- Les Commissions Centrales font un choix (par vote) entre les diverses propositions des Régions. Tout ce qui est au programme de la réunion ne va pas automatiquement à la RGM.
- Les Commissions Centrales exercent déjà une certaine créativité en modifiant les propositions des Régions ou en les refusant. Mais la REMILA demande davantage de créativité en prenant en compte la réflexion qui sous-tend les votes, ainsi que le vécu des communautés.
- Depuis que les Commissions Centrales existent il y a toujours eu le désir, exprimé ici ou là, qu'elles soient plus qu'un organisme de préparation des Chapitres Généraux, mais qu'elles soient aussi un lieu de réflexion sur la vie des communautés.
- Beaucoup d'autres thèmes sont étudiés dans les réunions régionales qui ne font pas l'objet de votes. Un supérieur n'a pas toujours le temps pour lire tous les comptes rendus des réunions. On pourrait commencer la réunion des Commissions Centrales par un tour de table pour communiquer ces sujets traités.

### **VOTE 35**

NOUS SUGGÉRONS QUE POUR PERMETTRE AUX COMMISSIONS CENTRALES D'ACCOMPLIR DE MANIÈRE PLUS CRÉATIVE LEUR FONCTION, ELLES NE SE LIMITENT PAS, DANS L'ÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME DE LA RGM, AUX VOTES DES CONFÉRENCES RÉGIONALES.

OUI 23                      NON 1                      ABST 1                      **Proposition acceptée**

### **VOTE 36**

POUR CE FAIRE, AU DÉBUT DE LEURS RÉUNIONS, LES MEMBRES DES COMMISSIONS CENTRALES POURRAIENT CONSACRER UN TEMPS SUFFISANT POUR IDENTIFIER ET APPROFONDIR LES THÈMES PRINCIPAUX AUXQUELS LES RÉGIONS SONT AFFRONTÉES.

OUI 21                      NON 1                      ABST 3                      **Proposition acceptée**

### **3.1.3 Régions**

- Trois Régions (REM, REI et REMILA) se sont exprimées par vote sur le rôle pastoral que pourrait avoir les Régions.
- La réflexion de la REM s'est faite à partir d'un document de M. Monica (cf. c.r. REM 2007). Le travail pastoral dans les Commissions Mixtes de la RGM est parfois difficile par manque de connaissance des communautés. Il est plus aisé au niveau des Régions.
- Cela se vit déjà dans les Régions USA et CAN où l'on essaye de résoudre les problèmes sans obligatoirement les faire remonter aux Chapitres Généraux.

- Ce qui s'est fait en France pour 5 communautés est aussi un exemple (cf. Annexe III). Et ce travail pastoral local est présenté à cette réunion afin de le rendre officiel, mais la décision finale appartient au Chapitre Général.
- Le vote de la REM demande explicitement que ce rôle pastoral soit reconnu. Est-ce que cela signifie donner aux Régions un pouvoir de décision ? Ou seulement qu'elles encouragent, qu'elles stimulent les Pères Immédiats, par exemple pour agir en vue de la démission d'un supérieur ?
- Le rôle des Pères Immédiats a beaucoup changé. Il ne s'agit plus de faire seulement une visite annuelle, mais un service d'accompagnement du supérieur local et de la communauté. Ce service doit-il être seulement celui du Père Immédiat ou aussi celui de la Région ?
- La REMILA envisage que le Président de la Région puisse être un relais valide pour transmettre une situation au Chapitre Général, toujours après avoir consulté le Père Immédiat concerné.
- C'est cette articulation entre le rôle de la Région et le rôle du Père Immédiat qui n'est pas facile à mettre en place. Dans les Régions européennes le Père Immédiat, même s'il n'est pas de la même Région, est proche, tandis que pour d'autres Régions, il est parfois très éloigné.
- La Charte de Charité prévoit, comme une obligation évangélique, cette aide mutuelle. Mais il faut éviter que le Père Immédiat perçoive ce rôle de la Région comme une intrusion et se sente personnellement ignoré.
- Actuellement les Régions n'ont pas d'autorité pastorale ; il faudrait que le Chapitre Général la leur donne en précisant ses limites et ses conditions.
- Un principe de base est que le droit suit la vie. Au début, et c'est ce que disaient nos Constitutions, les conférences régionales n'étaient que des réunions informelles et libres de supérieur(e)s et aidaient les Commissions Centrales à préparer le Chapitre Général. La vie a évolué et si nous voulons reconnaître officiellement que les Régions ont un autre rôle, il faut dire dans nos Constitutions qu'elles sont le lieu normal pour faire telle ou telle chose.
- Il n'est pas facile de conjuguer l'autorité du Père Immédiat avec l'autonomie des communautés et le rôle pastoral – ou le pouvoir – des Régions.
- Les situations des Régions sont très différentes les unes des autres. Créer une nouvelle structure juridique (si on parle d'autorité) à ce niveau n'est pas souhaitable.
- La situation de la Région ORIENS est difficile. Composée de trois groupes assez différents, elle est encore, dit la déléguée de cette Région, dans une phase de connaissance mutuelle. La langue commune est l'anglais qui n'est pas la langue locale de la plupart des communautés. Nous n'en sommes pas encore au point de nous demander comment nous entraider.
- Pour la RAFMA la difficulté est également grande, étant donné que pour eux aussi les distances sont énormes. Les langues, les coutumes sont différentes. Résoudre en Région les problèmes d'une communauté serait vraiment difficile car nous ne connaissons pas les communautés.
- ISLES a opté pour suivre la même direction que la RE, mais certaines communautés craignent l'évolution vers une structure de « province », mais le partage pastoral entre supérieurs fonctionne bien.
- Dans la REI il y a un bon usage de la subsidiarité. Quand il y a une difficulté, normalement elle se résout avec le Père Immédiat ; si ce n'est pas possible, on recourt à la Région, et si ce n'est pas suffisant le problème est présenté à l'Abbé Général ou au Chapitre Général. Quand on dit Région cela peut être un sous-groupe, plus restreint, de celle-ci. Il suffit peut-être de dire que la Région est le lieu pour résoudre les problèmes qui ne trouvent pas leur solution avec le Père Immédiat.
- Il faut distinguer entre le rôle pastoral et l'autorité éventuelle qu'on pourrait donner à la Région.

- Il y a une évolution dans toutes les Régions mais à des rythmes différents. L'Abbé Général suggère de mettre au programme des Chapitres une évaluation de la C. 81 concernant les Conférences régionales pour voir si le texte a besoin d'une mise à jour ou si on peut attendre. La demande de la REMILA que les Régions soient reconnues comme des « acteurs valides » pourrait faire l'objet d'un nouveau Statut de la C. 81, sans obligation pour toutes les Régions. La C. 74 sur le Père Immédiat dit « en respectant l'autonomie locale ». Les communautés ont toujours peur d'une autorité extérieure : Père Immédiat, Région, Chapitre Général.

#### **VOTE 37**

NOUS SOUHAITONS UNE RÉFLEXION DE LA RGM SUR LA C 81 CONCERNANT LES RÉGIONS.  
 OUI 21 NON 1 ABST 2 **Proposition acceptée**

#### **VOTE 38**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE RÉFLEXION S'EFFECTUE PAR  
 [la procédure ordinaire OUI 1 NON 23 ABST 1 proposition rejetée]  
 LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.  
 OUI 25 (unanimité) **Proposition acceptée**

#### **VOTE 39**

NOUS SOUHAITONS QU'UN DOCUMENT DE TRAVAIL SOIT ÉTABLI POUR PRÉPARER LA  
 RÉFLEXION.  
 OUI 22 NON 2 ABST 1 **Proposition acceptée**

#### **VOTE 40**

CE DOCUMENT SERA ÉTABLI  
 [par une personne OUI 3 NON 18 ABST 4 proposition rejetée]  
 PAR UNE COMMISSION DE TROIS PERSONNES.  
 OUI 20 NON 2 ABST 3 **Proposition acceptée**

#### **Sont élus :**

**M. Monica de Valserena**, au second tour, avec 13 voix  
**Dom Augustín de Azul**, au troisième tour, avec 17 voix  
**Dom Plácido de Los Andes**, au sixième tour, avec 14 voix

### **3.2 Rôle de l'Abbé / Abbesse**

La RGM 2005 a demandé (vote 69) de mettre au programme de la RGM 2008 le thème du service de l'autorité et du rôle de l'Abbé / Abbesse. Il faut décider ici sous quelle forme sera étudié ce point : un panel ? un document pastoral ?

C'est la Région des ISLES qui a le plus étudié ce point en demandant :

1. Un document pastoral sur le rôle de l'Abbé / Abbesse aujourd'hui et sur la responsabilité de la communauté par rapport au service de l'autorité ;
2. Que ce document suive les directives de base du document de Dom Timothy à la Région des ISLES.
3. Qu'il y ait un panel sur la consultation, le discernement communautaire et le processus de décision.
4. Que la RGM mentionne la question de la formation au leadership dans nos communautés.

La Région ORIENS souhaite aussi que la RGM 2008 produise un document sur l'exercice du service de l'autorité.

Durant l'échange les points suivants ont été évoqués :

- Ce document devrait s'adresser à la fois aux supérieurs et aux communautés, car le service de l'autorité ne se limite pas aux supérieurs, il est partagé par toute la communauté. C'est le principe de base de la conférence de Dom Timothy à la réunion des ISLES. Nous vivons tous l'unique charisme cistercien. Cela demande une expression commune, ou direction commune, dont le supérieur est responsable, mais cela vient de son discernement en fonction de chaque personne de la communauté. De plus le charisme de l'autorité concerne, à différents degrés, tous les membres de la communauté, parce que chacun exerce, de quelque manière, une forme d'autorité dans son service communautaire ; et quelques-uns exercent une forme de maternité ou de paternité spirituelle.
- La lettre de Dom Bernardo à la RE en 1993 pourrait aussi être utilisée pour la réflexion.
- Dans la Région ORIENS, il y a beaucoup de jeunes supérieur(e)s et il y a parfois des problèmes. Or le Père Immédiat est souvent loin. On sent le besoin d'un enseignement concret, d'une sorte de vade-mecum pour résoudre les problèmes pratiques.
- Plusieurs autres Régions ont échangé sur ce thème sans avoir pris de votes. La RE a mis ce point au programme de sa prochaine réunion.
- Il faut savoir ce que l'on met sous le mot « leadership ». En anglais le sens premier du mot « leader » est : celui qui indique le chemin à parcourir, un guide. Il est important d'aider quelqu'un à devenir un « leader », responsable d'un groupe, dans un sens évangélique. Il y a eu une évolution en ce sens dans l'exercice de l'autorité.
- Il a déjà été beaucoup fait pour la formation des supérieurs, par exemple les sessions à Tre Fontane ; il faut continuer en ce sens. Peut-être que cette formation permanente se fait surtout dans le travail en réunions régionales et dans les Chapitres Généraux
- Les Visites régulières sont aussi une manière d'apprendre à être supérieur.
- Déléguer une autorité est différent que déléguer une tâche.
- Que faire concrètement à la RGM ? Les ISLES n'ont rien proposé de précis mais désirent que le sujet soit approfondi en Commissions Mixtes. On pourrait aussi avoir un forum ou un panel (la différence entre un panel et un forum est bien exposée dans le document de Dom Jean Doutre sur la RGM 2005 qui sera envoyé à tou(te)s les supérieur(e)s). Chaque intervention enrichirait tous les capitulant(e)s et cela pourrait être une bonne manière de réfléchir à ce thème, car l'autorité s'exerce de manière différente selon les cultures, l'âge, l'expérience.
- À la RGM de 2002 le partage d'expériences de plusieurs capitulant(e)s a été très positif.
- Des réunions informelles de quelques supérieurs de la Région RéCiF, tous les 2 ou 3 mois, sont une grande aide. On y partage des expériences et on reçoit l'aide des autres.
- La Région USA a aussi commencé, dans ses réunions régionales, au début sans grand enthousiasme, à partager les expériences de supérieur(e)s et de délégué(e)s et cela se révèle très fructueux.
- L'exercice de l'autorité dans le contexte culturel actuel est bien différent de celui de l'époque de St Benoît, même si les principes spirituels de la Règle gardent toute leur valeur.
- La Règle nous propose de « courir avec le cœur dilaté dans la voie des commandements divins ». Le but de l'autorité devrait être cette libération du cœur de nos frères et sœurs, de leurs peurs, de leur dépendance, de leur manque de responsabilité, et ne pas se laisser trop accaparer par les soucis temporels.
- Pour les ISLES il est aussi important que les supérieurs apprennent à trouver un équilibre entre la participation de la communauté dans la prise de décisions et les décisions prises par le supérieur. Cela serait une grande aide d'entendre ceux qui ont trouvé la manière de parvenir à un consensus communautaire

**VOTE 41**

POUR PRÉPARER LA QUESTION SUR LE RÔLE DE L'ABBÉ / ABBESSE, NOUS SOUHAITONS A – L'ÉTABLISSEMENT D'UN DOCUMENT QUI PRENDRAIT EN COMPTE LES INTERVENTIONS SUIVANTES : LA LETTRE DE L'ABBÉ GÉNÉRAL À LA RÉGION RE DU 20 AOÛT 1993, LA CONFÉRENCE DE DOM TIMOTHY À LA RÉGION DES ISLES, LES TRAVAUX DES DIVERSES RÉGIONS.

OUI 15                      NON 5                      ABST 4                      **Proposition acceptée**

**VOTE 42**

POUR PRÉPARER LA QUESTION SUR LE RÔLE DE L'ABBÉ / ABBESSE, NOUS SOUHAITONS B – UN FORUM QUI PRÉSENTERAIT UNE INFORMATION DIVERSIFIÉE ET COMPLÈTE SUR LE SUJET.

OUI 5                      NON 11                      ABST 9                      Proposition rejetée

**VOTE 43**

AVANT LES ÉCHANGES EN COMMISSIONS MIXTES, NOUS SOUHAITONS UN PANEL SUR CE SUJET.

OUI 10                      NON 12                      ABST 3                      Proposition rejetée

**VOTE 44**

NOUS SOUHAITONS QUE LA RGM PRODUISE UN DOCUMENT PASTORAL À LA SUITE DES ÉCHANGES QUI AURONT LIEU SUR LE RÔLE DE L'ABBÉ / ABBESSE.

OUI 20                      NON 2                      ABST 3                      **Proposition acceptée**

**VOTE 45**

LA QUESTION DU RÔLE DE L'ABBÉ / ABBESSE SERA ÉTUDIÉE DANS LES COMMISSIONS MIXTES

[par la procédure ordinaire                      OUI 4                      NON 21                      ABST 0                      proposition rejetée]

PAR LA PROCÉDURE EXTRAORDINAIRE.

OUI 22                      NON 1                      ABST 2                      **Proposition acceptée**

**M. Marion de Crozet est élue (15 voix) pour écrire le document de travail sur ce sujet.**

**3.3 Travail dans nos vies**

La RGM 2005 a pris le vote suivant : « Nous souhaitons qu'une prochaine RGM mette à son programme la question des implications du travail dans notre vie, dans le contexte de l'économie moderne de marché, créatrice de besoins et de désirs » (Vote 17). La REMILA propose que cela se fasse en 2008, et que cette étude se fasse dans les Conférences Régionales plutôt que dans les Commissions Mixtes. ORIENS a aussi demandé que ce thème soit mis au programme de la RGM de 2011. Plusieurs autres Régions ont traité de ce sujet du travail dans leurs réunions mais sans prendre de votes.

Il y a déjà beaucoup de thèmes au programme de la RGM 2008, ainsi que l'élection de l'Abbé Général. Nous ne devons pas perdre de vue le thème du travail, mais il serait préférable de continuer à le travailler dans les Régions et de le mettre au programme d'un Chapitre ultérieur.

**VOTE 46**

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DES *IMPLICATIONS DU TRAVAIL DANS NOTRE VIE, DANS LE CONTEXTE DE L'ÉCONOMIE MODERNE DE MARCHÉ, CRÉATRICE DE BESOINS ET DE DÉSIRS*, SOIT MISE AU PROGRAMME DE LA RGM 2008.

OUI 1                      NON 18                      ABST 6                      Proposition rejetée

**VOTE 47**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE QUESTION SOIT D'ABORD ÉTUDIÉE DANS LES RÉGIONS EN VUE DE SON TRAITEMENT DANS UNE RGM ULTÉRIEURE.

OUI 23                      NON 0                      ABST 2                      **Proposition acceptée**

### 3.4 Ajout d'un ST 14.2.A à nos Constitutions

La RéCiF propose d'ajouter le ST 14.2.A à nos Constitutions : « *Il peut arriver qu'une communauté ne puisse suivre l'équilibre traditionnel de la vie cistercienne en raison de l'âge ou du nombre de ses membres. En accord avec le Père Immédiat, elle peut adapter ses observances afin de retrouver un équilibre favorisant sa conversatio. Ces adaptations seront consignées dans un document propre à la communauté.* »

Lors d'une réunion de la RéCiF, l'Abbé Général avait suggéré que les Constitutions pourraient être écrites de nouveau pour les petites communautés. RéCiF a étudié cette question et a fait la suggestion d'ajouter un statut plutôt que de refaire toutes les Constitutions.

Dans de nombreuses communautés qui ont peu de membres, dont plusieurs sont âgés, les observances monastiques peuvent devenir une lourde charge, par exemple la célébration des Vigiles. Une certaine liberté dans les adaptations pourrait leur ôter un sentiment de culpabilité ou d'échec. Mais ces adaptations ne devraient pas être arbitraires et devraient avoir l'accord du Père Immédiat. « Petites » communautés peut se référer à des communautés encore assez nombreuses mais dont le nombre de personnes malades ou inactives est élevé.

- Les Constitutions permettent déjà des adaptations selon les circonstances locales.
- Il existe de très petites communautés qui ne sentent pas le besoin d'un tel statut, elles continuent à vivre leur vie monastique comme elles le peuvent.
- Les notions d'âge et de petit nombre sont différentes ; nous devons trouver d'autres critères.

#### VOTE 48

NOUS METTONS AU PROGRAMME DES CHAPITRES GÉNÉRAUX L'AJOUT D'UN STATUT 14.2.A À NOS CONSTITUTIONS : *Il peut arriver qu'une communauté ne puisse suivre l'équilibre traditionnel de la vie cistercienne en raison de l'âge ou du nombre de ses membres. En accord avec le Père Immédiat, elle peut adapter ses observances afin de trouver un équilibre favorisant sa conversatio. Ces adaptations sont consignées dans un document propre à la communauté.*

OUI 12                      NON 9                      ABST 4                      **Proposition acceptée**

#### VOTE 49

NOUS CONFIONS CE POINT À LA PROCÉDURE ORDINAIRE.

OUI 14                      NON 8                      ABST 3                      **Proposition acceptée**

On ne prend donc pas le vote proposant la procédure extraordinaire.

#### VOTE 50

NOUS CONFIONS À LA RÉGION RéCiF LE SOIN DE PRÉSENTER CETTE QUESTION PAR UN BREF DOCUMENT.

OUI 22                      NON 0                      ABST 3                      **Proposition acceptée**

### 3.5 Lien juridique entre une maison de moniales et sa fondation

La Région ORIENS demande « une étude considérant la possibilité d'établir un lien juridique entre une maison de moniales et sa fondation, au moment de l'autonomie, en accord avec la maternité d'origine, et que cette étude soit mise au programme du Chapitre Général de 2008 ».

Voici quelques réflexions suscitées par cette proposition.



- C'est à partir de l'échange sur les Pères Immédiats qu'ORIENS a abordé ce thème de la possibilité de Mères Immédiates, et une manière de commencer à avancer en ce sens est ce lien juridique entre une maison de moniales et sa fondation.
- Les communautés de moines qui ont eu des Visites régulières faites par des Abbesses en ont été généralement très contentes.
- C'est une question qu'il faut vraiment poser. Il n'est pas normal que le lien entre la maison fondatrice et la maison fondée perde tout contenu juridique. On peut commencer l'étude.
- Après la lettre du Cardinal Préfet, il n'est peut-être plus opportun pour le moment d'avancer en ce sens.
- C'est le besoin qui nous pousse : l'Ordre manque de Pères Immédiats. Ne pas agir par prudence peut être très imprudent... mais agir avec précipitation est aussi imprudent.
- Établir des Mères Immédiates va plutôt dans le sens de la Congrégation, mais l'unité de l'Ordre n'est pas en danger et elle se fait même autour de l'idée de filiation.
- Le problème des Pères Immédiats revient souvent. REMILA a parlé d'une redistribution des Pères Immédiats. Il faut regarder ce point de près.
- Dans le cas des prieurés simples de moniales, le Père Immédiat fait la visite mais c'est la maison fondatrice qui continue à soutenir financièrement le prieuré...
- Il y a encore beaucoup de peurs dans l'Église – et dans l'Ordre – à reconnaître la place de la femme, ses capacités. Bien sûr il y a la rupture importante entre prêtres et non prêtres.
- ORIENS a parlé de la complémentarité. Mais il y a souvent un blocage, pourrait-on faire une petite percée pour améliorer les relations entre hommes et femmes ? Parfois celles-ci subissent le mode d'agir des hommes.
- On peut penser aussi à la possibilité de Visiteurs régionaux. Cela a existé dans l'Ordre pour l'Extrême Orient, et cela existe dans certaines Congrégations bénédictines.

#### **VOTE 51**

NOUS SOUHAITONS QUE SOIT COMMENCÉE UNE ÉTUDE CONSIDÉRANT LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UN LIEN JURIDIQUE ENTRE UNE MAISON DE MONIALES ET SA FONDATION, AU MOMENT DE L'AUTONOMIE.

|     |    |     |   |      |   |                             |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|
| OUI | 23 | NON | 1 | ABST | 1 | <b>Proposition acceptée</b> |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|

#### **VOTE 52**

UN DOCUMENT DE TRAVAIL SERA ÉTABLI

|                 |     |   |     |    |      |   |                      |
|-----------------|-----|---|-----|----|------|---|----------------------|
| [par une Région | OUI | 0 | NON | 25 | ABST | 0 | proposition rejetée] |
|-----------------|-----|---|-----|----|------|---|----------------------|

|                                     |     |   |     |    |      |   |                      |
|-------------------------------------|-----|---|-----|----|------|---|----------------------|
| [par une commission élue par les CC | OUI | 3 | NON | 19 | ABST | 3 | proposition rejetée] |
|-------------------------------------|-----|---|-----|----|------|---|----------------------|

PAR LA COMMISSION DE DROIT.

|     |    |     |   |      |   |                             |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|
| OUI | 20 | NON | 0 | ABST | 5 | <b>Proposition acceptée</b> |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|

#### **VOTE 53**

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE ÉTUDE SOIT AU PROGRAMME DE LA RGM 2008.

|     |    |     |   |      |   |                             |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|
| OUI | 12 | NON | 6 | ABST | 7 | <b>Proposition acceptée</b> |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|

#### **VOTE 54**

CE POINT SERA TRAITÉ À LA RGM PAR LA PROCÉDURE ORDINAIRE.

|     |    |     |   |      |   |                             |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|
| OUI | 12 | NON | 9 | ABST | 3 | <b>Proposition acceptée</b> |
|-----|----|-----|---|------|---|-----------------------------|

### **3.6 Demande d'incorporation de la communauté de Géronde**

La communauté des cisterciennes de Géronde en Suisse, de droit pontifical, a exprimé son désir d'être incorporée à l'Ordre dont elles sont séparées depuis plus de 380 ans. Elles sont actuellement sous la juridiction de l'évêque. Il s'agit de décider si ce point est mis au programme du Chapitre et de voir comment procéder. Cette communauté participe depuis de nombreuses années aux Conférences régionales, d'abord à FSO, maintenant à la REI.

Elle souhaite un lien plus étroit avec l'Ordre. Géronde fait un rapport de maison pour la Région et il n'y a pas de différences fondamentales avec nos observances.

Mère Danièle a accompagné le Visiteur, Dom Jean-Marc d'Acey, délégué par l'évêque, pour des Visites en 2004 et 2007. La communauté se compose de 20 sœurs, dont la moyenne d'âge est de 70 ans. La dernière profession a eu lieu en 1987. En fait Géronde est une fondation récente (1935) de Colombey (également en Suisse) et c'est cette dernière communauté qui s'est séparée de l'Ordre. Avant la séparation d'avec l'Ordre, le Père Immédiat était Tamié. Les deux monastères sont autonomes et de droit pontifical, mais Colombey a présenté ses Constitutions au Saint-Siège pour approbation tandis que Géronde souhaite l'incorporation à notre Ordre.

Le 11 juin chaque sœur de la communauté de Géronde a voté sur le texte suivant : « *Je désire que notre communauté demande à l'Ordre cistercien de la Stricte Observance de nous autoriser à suivre ses Constitutions, ad experimentum, **en vue d'une incorporation**, et d'accompagner notre cheminement pour la durée et selon les modalités déterminées par l'Ordre, en accord avec notre évêque* ». La réponse a été un oui à l'unanimité. Ce texte ne veut pas donner l'impression de forcer l'Ordre. Voter l'incorporation au prochain Chapitre peut sembler un peu trop rapide, mais pour ne pas devoir attendre 2011, le Chapitre pourrait confier à l'Abbé Général la charge d'approuver, au nom du Chapitre des Abbesses, l'incorporation de la Communauté de Géronde dans l'Ordre. Pour la plupart des Abbesses c'est quelque chose de tout à fait nouveau et il faut éviter de donner l'impression d'être devant un fait accompli. Un premier pas serait d'envoyer deux abbesses faire une visite à cette communauté pour mieux informer le Chapitre et d'inviter la Prieure, M. Miryam, à la RGM 2008.

#### **VOTE 55**

NOUS METTONS AU PROGRAMME DU CHAPITRE GÉNÉRAL DES ABBESSES LA REQUÊTE DE LA COMMUNAUTÉ DES BERNARDINES DE GÉRONDE QUI DÉSIRE COMMENCER UN PROCESSUS EN VUE DE SON ÉVENTUELLE INCORPORATION DANS L'ORDRE.

OUI 25 (unanimité)

**Proposition acceptée**

#### **VOTE 56**

NOUS INVITONS LA PRIEURE DE GÉRONDE À VENIR PRÉSENTER SA REQUÊTE AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2008.

OUI 25 (unanimité)

**Proposition acceptée**

#### **VOTE 57**

NOUS SOUHAITONS QUE DEUX ABBESSES FASSENT UNE VISITE À LA COMMUNAUTÉ DE GÉRONDE EN VUE DE DONNER UNE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2008.

OUI 25 (unanimité)

**Proposition acceptée**

#### **VOTE 58**

NOUS DÉSIRONS CHOISIR CES DEUX ABBESSES.

OUI 3

NON 17

ABST 4

Proposition rejetée

C'est donc l'Abbé Général et son Conseil qui feront ce choix.

### **3.7 Ratio Institutionis**

La REI demande une adaptation de la *Ratio Institutionis*. ORIENS est satisfait de ce texte mais souhaite des documents supplémentaires.

La Ratio a été rédigée il y a 20 ans ; il est normal qu'à intervalles réguliers on en fasse une relecture pour l'adapter à notre temps. Les formateurs actuels ne sont plus les mêmes que ceux qui ont participé à la rédaction ; ils ont un point de vue différent. La Ratio est exigeante

et difficile à mettre en œuvre. La Ratio elle-même envisage la possibilité d'adaptation aux situations locales. La REMILA travaille dans ce sens au niveau régional.

La réunion des Secrétaires régionaux de formation à Tre Fontane l'année prochaine se penchera sur la Ratio. Des suggestions pour une future RGM seront sans doute faites à partir de là, mais probablement pas pour 2008.

### 3.8 Approbation des nouvelles Régions

Au cours de la réunion au Mont Sainte Odile (2005), il avait été prévu qu'une réunion des anciennes Régions (FSO, CNE, NED) se tiendrait avant la RGM 2008 pour évaluer l'expérience de la nouvelle répartition des maisons de FSO et CNE (la REM ayant déjà été approuvée en 2005) en trois nouvelles Régions (CNE, REI et RéCiF) avant l'approbation de ces nouvelles Régions.

RéCiF et CNE ont voté, au cours de leur dernière réunion, pour demander leur approbation à la RGM 2008. REI n'a pas encore pris de décision à ce sujet, mais souhaite (ainsi que RéCiF) une rencontre des anciennes Régions à la RGM 2008. Cependant comme tous semblent satisfaits de la nouvelle répartition, il n'est sans doute plus nécessaire que cette réunion ait lieu.

Il est important que l'approbation de ces nouvelles Régions se situe au début de la RGM afin que les Régions puissent fonctionner légitimement. Un rapport sera présenté aux capitulant(e)s. Il est précisé que l'approbation d'une Région laisse la possibilité à chaque communauté de changer de Région.

#### VOTE 59

L'APPROBATION DES NOUVELLES RÉGIONS SERA PRÉSENTÉE AUX CHAPITRES GÉNÉRAUX PAR LA PROCÉDURE SIMPLIFIÉE.

OUI 25 (unanimité)

**Proposition acceptée**

Les présidents de ces Régions (REI, CNE et RéCiF) prépareront un document pour la RGM 2008.

### 3.9 Autres points

#### 3.9.1 Vote 71 du Chapitre Général des Abbesses de 2005

Deux Régions (CNE et NED) ont demandé de rouvrir la réflexion sur le vote 71 au sujet du ST 39.3.B.

Texte du vote de la RGM 2005 :

(Ce vote avait besoin des deux tiers pour être accepté.)

*DANS UNE ELECTION ABBATIALE, POUR QU'UN MOINE/UNE MONIALE QUI N'APPARTIENT PAS A CETTE COMMUNAUTE ET N'EST PAS LE/LA SUPERIEUR/E AD NUTUM PUISSE DEVENIR L'ABBE/L'ABBESSE, UNE POSTULATION EST REQUISE*

|            |     |    |     |    |      |   |                             |
|------------|-----|----|-----|----|------|---|-----------------------------|
| <b>CGf</b> | OUI | 48 | NON | 18 | ABST | 6 | <b>Proposition acceptée</b> |
| <b>CGm</b> | OUI | 57 | NON | 39 | ABST | 3 | <i>Proposition refusée</i>  |

Le vote avait obtenu les deux tiers dans le Chapitre Général des abbesses, mais pas dans celui des abbés.

- La procédure normale à suivre si on n'est pas d'accord avec ce vote 71 du précédent Chapitre est de ne pas l'approuver au moment de la confirmation des Actes de ce Chapitre.
- Il ne s'agit pas de vouloir à tout prix avoir la même législation pour les moines et les moniales, mais CNE n'est pas d'accord avec le contenu de la proposition acceptée par les moniales. Tous les membres de l'Ordre ont le droit d'être élus dans une autre communauté.
- Quand il s'agit d'une nomination de supérieur(e), c'est différent et on consulte généralement l'abbé ou l'abbesse de la personne pressentie. [L'Abbé Général donne

alors l'information sur le nombre actuel de supérieur(e)s qui viennent d'une autre communauté : 19 chez les moines ; 9 chez les moniales]

- A la réunion de CNE il a été traité de ce point car il semblait que le vote avait été pris en fonction d'un cas particulier d'une maison de moines et... ce sont les moniales qui ont accepté la proposition limitant ce droit d'élire quelqu'un d'une autre communauté. Il semble qu'un certain nombre de Capitulantes n'avaient pas très bien compris de quoi il s'agissait.

#### **VOTE 60**

NOUS SUGGÉRONS AUX RÉGIONS QUI REMETTENT EN CAUSE LE VOTE 71 DU CHAPITRE GÉNÉRAL DES ABBESSES DE 2005 D'INTERVENIR AU CHAPITRE DE 2008 AU NIVEAU DE LA CONFIRMATION DES ACTES DU CHAPITRE GÉNÉRAL DES ABBESSES 2005.

OUI 23                      NON 0                      ABST 2                      **Proposition acceptée**

### **3.9.2 Révision de la C. 29.6**

La Région ISLES demande aux Commissions Centrales de mettre au programme de la RGM la C. 29.6 dans la perspective de supprimer ce numéro des Constitutions.

Mais à la suite de l'information donnée par l'Abbé Général concernant d'autres demandes faites au Saint-Siège pour des changements à nos Constitutions, cette demande est retirée.

### **3.9.3 Compte rendu de la RGM**

La Région ISLES propose que les Commissions Centrales commencent une étude sur l'utilisation du compte rendu de la RGM et le processus d'établissement de ce compte rendu. Le compte rendu minutes n'est peut-être pas aujourd'hui la façon la plus appropriée pour garder trace de ce qui s'est passé lors d'une RGM ? C'est un gros travail de la part des secrétaires et des traducteurs ; peut-être qu'une façon plus synthétique serait plus utile. Par exemple une version polyglotte de ces minutes pourrait être gardé à la Maison Généralice (ou communiqué par les moyens modernes à ceux qui le demandent), ainsi qu'une version sonore. À partir de ce matériel une synthèse pourrait être faite et communiquée à tous (cf. c.r. de la réunion régionale des ISLES 2007, p. 61).

- Cette méthode est déjà en usage dans quelques Régions pour leurs réunions régionales.
- Si les thèmes pouvaient être regroupés, le compte rendu deviendrait beaucoup plus utile. Actuellement si nous voulons suivre un sujet nous devons aller consulter plusieurs sessions. Ce n'est pas très encourageant.
- D'autres Ordres ne font plus de compte rendu minutes de leur Chapitre. Les frères Maristes, par exemple, enregistrent tous leurs échanges et les gardent dans les archives de leur maison généralice, tandis qu'ils envoient un rapport synthétique aux maisons.
- ORIENS s'est aussi interrogé sur l'utilité des minutes. Généralement les supérieur(e)s trouvent impossible de tout lire. Peut-être faudrait-il faire deux versions, l'une complète et l'autre qui soit un résumé des sujets importants pour notre vie quotidienne. Cependant la proposition : « Nous serions satisfaits avec un compte rendu simplifié de la RGM » a été rejetée à la réunion régionale (compte rendu, p. 17).
- Produire une synthèse augmenterait le travail : puisqu'il y faudrait faire d'abord un compte rendu détaillé, puis une synthèse. Pour la réunion des Commissions Centrales un rapport

synthétique est relativement facile à faire mais pour la RGM il faudrait quelqu'un capable de saisir toutes les nuances. Qui déciderait de ce qui doit y être inclus ?

- Quand un vote est pris et que, plus tard, le sujet est étudié à nouveau, il est nécessaire de pouvoir consulter tout l'échange qui a conduit au vote.
- Ceux qui parlent une langue autre que les trois langues officielles de l'Ordre trouvent déjà difficile d'accéder aux textes officiels de l'Ordre. Si, en plus, ils n'ont que des résumés, ils seront encore plus désavantagés.
- Pour présenter le travail de la RGM à chaque communauté il est plus simple d'utiliser les échanges plutôt que de n'avoir que des résumés. Car il est intéressant d'entendre les diverses opinions.
- Dans quelques monastères les minutes sont lues au réfectoire.
  
- Un enregistrement ne serait pas une manière pratique de remplacer le rapport écrit, mais nous pourrions utiliser les technologies modernes : toute la RGM pourrait être contenue dans un petit CD ou DVD.
- Pendant la RGM 1999 à Lourdes une communication était mise sur Internet chaque jour afin que les communautés suivent le déroulement du travail. Ce n'était pas quelque chose d'officiel, mais cela a eu beaucoup de succès. Pourrait-on le refaire ? Cela pourrait être fait officiellement avec quelqu'un nommé pour ce travail.
- Un des problèmes avec le système actuel est le travail de traduction. C'est un gros travail et il faut des personnes compétentes pour le faire. Nous devrions avoir plus d'aide pour cela.

### **3.9.4 Ne pas revenir sur un sujet qui a été refusé à une RGM précédente**

La REI demande que soit trouvé un moyen d'éviter le retour au Chapitre Général d'une proposition refusée par le Chapitre précédent. D'autre part, comme la question du droit de vote des délégués semble revenir à chaque Chapitre, on se demande s'il ne serait pas utile d'introduire quelque chose à ce sujet dans notre législation. Par exemple dire que si une proposition a été refusée à un Chapitre qu'on attende un certain temps, par exemple deux ou trois Chapitres, avant de revenir sur le sujet. Qu'on ne revienne pas automatiquement sur cela au Chapitre suivant, en particulier s'il n'y a pas d'éléments nouveaux.

Le Délégué de la RE dit que la question du vote des délégués ayant été traitée à la RGM 2005 et refusée par les Chapitres, la Région s'en tient à la décision prise. Jusque là on en avait parlé seulement dans les autres instances : Conférences régionales, Commissions Centrales, mais pas aux Chapitres.

La REMILA pense que rien ne doit être au programme des Chapitres sans avoir été auparavant étudié dans les Conférences régionales et être passé par les Commissions Centrales. On ne voit pas la nécessité de porter cette proposition de la REI à la RGM. Si des thèmes arrivent jusqu'aux Chapitres, c'est parce qu'ils ont été évalués dans d'autres instances.

Avant qu'un thème n'arrive à la RGM, il doit passer par beaucoup de filtres. Il semble que ce soit une tentation d'ordre culturel que de vouloir avoir des normes pour tout, tout contrôler par des lois. Il faut laisser la vie surgir des Chapitres. Et la vie surgit des échanges. Faire une loi pour contrôler cela semble aller contre le mouvement de la vie dans l'Ordre. Il ne faut pas établir une norme générale à partir d'un cas particulier comme celui des délégués. Cela ne semble pas sain parce que, parfois, il est bon de rouvrir des discussions pour y réfléchir de nouveau. C'est ce qui se passa lors de la dernière RGM et ce fut très fructueux. Ceux qui établissent le programme doivent discerner s'il convient ou non de traiter un sujet mais sans établir de norme rigide qui pourrait bloquer ce qui ne devrait pas être bloqué.

## 4. ORGANISATION DE LA RGM

### 4.1 Personnes pour aider les nouveaux capitulants

Dom Jean Dautre, expert à la RGM 2005, dit dans son rapport que « au cours des 5 premiers jours, il y a eu environ 30 personnes qui sont venues le voir pour des informations sur le fonctionnement, pour des explications sur un point ou sur l'autre ». Il est nécessaire qu'il y ait quelqu'un qui puisse donner des informations aux nouveaux supérieur(e)s et aux délégués. Cela les aiderait à être plus impliqués, spécialement au moment des votes et cela diminuerait le nombre des abstentions. Cette personne devrait être présentée à l'assemblée pour qu'on puisse la reconnaître.

Quelques suggestions sont faites pour que ce service d'information et d'aide soit le plus efficace possible.

- Avoir une ou plusieurs personnes nommées pour ce travail, présentées au début de la RGM, par exemple un ou des anciens supérieurs.
- Cela pourrait faire partie du service de l'expert, si nous décidons d'en avoir un.
- Chaque Commission Mixte pourrait nommer un vice-président pour cette aide aux nouveaux supérieurs de cette Commission.
- Chaque Région pourrait désigner quelqu'un pour s'occuper des nouveaux capitulant(e)s de cette Région.

#### VOTE 61

NOUS SOUHAITONS QUE QUELQUES PERSONNES SOIENT CHARGÉES DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES CAPITULANTS, SPÉCIALEMENT DES NOUVEAUX SUPÉRIEURS.

OUI 23                      NON 1                      ABST 1                      **Proposition acceptée**

#### VOTE 62

CHAQUE RÉGION DÉSIGNERA UN MEMBRE DE SA RÉGION POUR CETTE MISSION.

OUI 4                      NON 19                      ABST 1                      Proposition rejetée

#### VOTE 63

CHAQUE COMMISSION MIXTE DÉSIGNERA UN MEMBRE DE SA COMMISSION POUR CETTE MISSION.

OUI 15                      NON 8                      ABST 2                      **Proposition acceptée**

#### Délégué(e)s

NED propose qu'il y ait une initiation pour les délégués au début de la RGM. Cela pourrait se faire en même temps que celle des nouveaux supérieurs.

### 4.2 Commission pour la formulation des votes

USA a demandé qu'une évaluation soit faite, à la réunion des Commissions Centrales, au sujet du fonctionnement et de l'efficacité de la Commission pour la formulation des votes.

Cette commission a été mise en place pour la première fois à la RGM 2005 en vue d'aider la Commission de Coordination. Les membres de cette Commission de Coordination en 2005 présents ici, ainsi que Dom Bede (qui était un des membres de la Commission pour la formulation des votes) sont d'accord pour dire qu'il y a eu des problèmes. Ce n'est pas toujours possible, tout en participant à l'échange dans l'aula, de prendre des notes qui pourraient aider dans la formulation d'un vote. On proposait une formulation de votes mais elle était ensuite souvent changée. La Commission de Coordination a généralement une meilleure vue d'ensemble de la situation et est mieux placée pour formuler les votes. Les traductions qui doivent être faites souvent tard dans la nuit sont un problème, mais il n'y a pas d'autre solution. Si la Commission de Coordination rédige les votes, il serait possible de demander à une personne de les vérifier avant qu'ils soient présentés pour déceler s'il y a quelque chose qui n'est pas clair.

#### **VOTE 64**

NOUS SOUHAITONS LE MAINTIEN DE LA COMMISSION POUR LA FORMULATION DES VOTES.  
OUI 0 NON 20 ABST 5 Proposition rejetée

### **4.3 Élection des membres d'une Commission *ad hoc***

USA et CAN proposent que pour la composition des Commissions *ad hoc* les membres soient élus un par un à la majorité absolue.

Ce processus a été utilisé durant cette réunion des Commissions Centrales.

#### **VOTE 65**

POUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS *AD HOC* À LA RGM, NOUS SUGGÉRONS QUE LES MEMBRES SOIENT ÉLUS UN PAR UN, À LA MAJORITÉ ABSOLUE.  
OUI 25 (unanimité) **Proposition acceptée**

(Cette proposition devra figurer dans le Règlement de la RGM et devra être approuvée par les Capitulant(e)s au début de la RGM.)

### **4.4 Évaluation durant la RGM**

USA suggère qu'une brève autocritique du fonctionnement de la RGM soit faite par les Commissions Mixtes, à la fin de la première et de la deuxième semaine de la RGM. Ce serait plus utile plutôt que d'attendre tout à fait la fin, et aiderait la Commission de Coordination à voir si des changements doivent être faits.

#### **VOTE 66**

NOUS SOUHAITONS QUE LES COMMISSIONS MIXTES FASSENT, À LA FIN DE LA PREMIÈRE ET DE LA DEUXIÈME SEMAINE DE LA RGM, UNE BRÈVE ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE LA RGM.  
OUI 24 NON 0 ABST 1 **Proposition acceptée**

### **4.5 Invités**

Les membres des Commissions Centrales suggèrent quelques noms de personnes susceptibles d'être invitées à la RGM 2008 :

- Dom Ambrose pour la durée de toute la RGM ;
- La postulatrice est toujours invitée pour quelques jours ;
- La Secrétaire centrale pour la formation pour quelques jours ;

Pour un jour :

- l'Abbé Général de l'Ordre de Cîteaux ou/et un Abbé Président de Congrégation, choisi par l'Abbé Général O.Cist. ;
- l'Abbé Primat des Bénédictins ou/et un des Abbés Présidents de Congrégation ;
- la Prieure Générale des Bernardines d'Esquermes (sans doute une nouvelle)
- la Prieure Générale des Bernardines d'Oudenaarde ;
- le Comité des représentants des associations de laïcs cisterciens ;
- Le Général des religieux de Marianhill ;
- Le Président ou un représentant de l'AIM ;
- Sœur Enrica Rosanna de la CIVCSVA.

Il faut laisser une certaine flexibilité à l'Abbé Général et à son Conseil selon la réponse donnée aux invitations. Celles-ci seront faites pour le temps après l'élection de l'Abbé Général.

On ne pourra pas tous leur donner la parole car cela surchargerait le programme.

#### **VOTE 67**

LES COMMISSIONS CENTRALES DÉLÈGUENT À L'ABBÉ GÉNÉRAL ET À SON CONSEIL LE SOIN DE FAIRE LES INVITATIONS POUR LA RGM 2008 EN S'INSPIRANT DE LA LISTE PROPOSÉE.

OUI 24                      NON 0                      ABST 1                      **Proposition acceptée**

#### **4.6 Liturgie**

La Région ISLES a suggéré que les Laudes et les Vêpres soient célébrées ensemble plutôt que par groupes linguistiques, afin de diminuer le travail de préparation et renforcer le sens de notre unité. Cependant RéCiF demande d'avoir les Vêpres par groupes linguistiques.

#### **VOTE 68**

NOUS SOUHAITONS QUE LES LAUDES ET LA MESSE SOIENT CÉLÉBRÉES ENSEMBLE.

OUI 15                      NON 7                      ABST 3                      **Proposition acceptée**

Concernant la suggestion d'avoir Laudes et Messe intégrées, il semble que cela serait très lourd chaque jour. Si quelqu'un est malade ou très fatigué, il peut préférer n'aller qu'à la Messe seulement.

#### **VOTE 69**

NOUS SOUHAITONS QUE LES LAUDES ET LA MESSE SOIENT INTÉGRÉES.

OUI 2                      NON 19                      ABST 3                      Proposition rejetée

RéCiF propose d'utiliser la langue latine au moins pour l'ordinaire et le commun de la Messe. Le Saint Père encourage actuellement un usage plus fréquent du latin, mais cela peut être une difficulté pour de nouveaux capitulants.

#### **VOTE 70**

NOUS SOUHAITONS QUE LE LATIN SOIT EMPLOYÉ POUR L'ORDINAIRE ET LE COMMUN DE LA MESSE.

OUI 14                      NON 6                      ABST 5                      **Proposition acceptée**

#### **VOTE 71**

NOUS CONFIONS À LA RéCiF LA PRÉPARATION DU LIVRET POUR CES CÉLÉBRATIONS.

OUI 25 (unanimité)                      **Proposition acceptée**

Des Régions ont aussi demandé un meilleur endroit pour les célébrations liturgiques (REI) ou au moins pour l'Eucharistie (CAN ; RéCiF), un lieu qui permette une certaine beauté des célébrations. On suggéra la possibilité d'aller dans la Basilique pour la Messe. Ceux qui sont directement concernés dans la préparation feront le mieux possible. Il n'est pas facile de trouver un lieu pour la RGM qui réponde à tous nos désirs...

RéCiF propose qu'il y ait un cérémoniaire uniquement voué à ce service.

Après une mise en candidature **P. Maurice de Tamié est élu avec 21 voix.**

#### **4.7 Audience papale**

Nous aurions aimé avoir une audience privée du Pape Benoît XVI pour lui présenter le nouvel Abbé Général après son élection et recevoir un message particulier pour l'Ordre.



Mais il semble que le Pape ne reçoive pas de groupes en audience privée. De ce fait, se déplacer d'Assise à Rome seulement pour une audience publique ne soulève pas beaucoup d'intérêt.

Cependant les supérieur(e)s de la Région ORIENS et de REMILA désirent cette audience car ils sont éloignés de Rome et n'ont pas d'autres occasions d'y aller. Cela permet de faire une expérience du Peuple de Dieu dans l'Église universelle. Il faut tenir compte de ce désir.

Il n'est pas nécessaire de mettre cela au programme, mais si on peut avoir comme jour libre un mercredi, cela permettrait à ceux qui sont intéressés d'aller à Rome pour l'audience publique.

On pourrait, le même jour, avoir l'audience papale et la possibilité de visiter Rome ensuite. Cela ne surchargerait pas la marche de la RGM avec d'autres jours libres.

#### **VOTE 72**

NOUS SOUHAITONS QUE TOUT SOIT MIS EN ŒUVRE POUR QUE LES MEMBRES DE LA RGM 2008 PUISSENT PARTICIPER À UNE AUDIENCE PUBLIQUE DU SAINT PÈRE LE MERCREDI, JOURNÉE QUI SERAIT ENTIÈREMENT LIBRE.

OUI 21                      NON 0                      ABST 4                      **Proposition acceptée**

### **4.8 Personnel**

Il s'agit de suggérer des noms pouvant remplir les différents services durant la RGM 2008 : coordinateur du secrétariat, un(e) secrétaire et un(e) assistant (dactylo) pour chacune des trois langues principales, un(e) secrétaire central(e), responsable du compte rendu dans les trois langues, des interprètes, des traducteurs/trices de textes, dont certain(e)s devraient pouvoir rester quelque temps après la fin de la RGM.

Il est possible aussi d'avoir quelques noms de personnes capables de traduire rapidement des textes envoyés par e-mail, tout en restant dans leur monastère.

Durant la RGM 2005 l'épidémie de grippe a montré qu'une infirmière était insuffisante, surtout à cause du fait que tous ne sont pas logés dans le même endroit.

Chaque Région doit réfléchir à cela et proposer des noms au Conseil de l'Abbé Général. Des précisions sur les capacités requises et les tâches précises de ces personnes peuvent être données.

#### **Secrétaire de la Commission de Coordination**

Sur proposition d'un membre de la réunion, Sœur Marie-Madeleine d'Echourgnac est désignée par les Commissions Centrales pour assurer à nouveau le service de Secrétaire de la Commission de Coordination à la RGM 2008 (cf. n° 8 du Règlement de la RGM).

### **4.9 Expert**

Chaque participant a reçu et a lu le rapport de Dom Jean Doutré d'Oka, expert à la dernière RGM. Au cours d'un bref échange quelques points sont relevés pour améliorer la bonne marche de la Réunion en tenant compte de l'expérience et des observations faites dans ce document.

- En 2005 les nouveaux capitulants (ils sont environ un tiers des participant(e)s à chaque RGM) ne savaient pas qui était l'expert et quel était son rôle. Il aurait pu les aider davantage et aider les délégués en donnant des informations et des explications (cf. 4.1).

- Son rôle n'était pas assez précis. Le problème avec l'expert est que chaque fois que nous avons décidé d'en avoir un, c'était avec réticence et en lui donnant un pouvoir très limité : observer et donner son avis après la Réunion.
- Dans le rapport de Dom Jean Doutre, le point concernant la synthèse des rapports de Commissions faite au sujet de la C. 29 est intéressant. Cette manière de faire pourrait être plus souvent employée. Il est vraiment fastidieux d'écouter à la suite 15 rapports de Commissions. S'ils sont distribués avant, chacun peut les lire personnellement et la Commission de Coordination présenterait seulement une synthèse.
- Il est important que le Coordinateur Général transmette au personnel du secrétariat les informations données au début des séances plénières et que ces personnes puissent venir écouter les Conférences de l'Abbé Général.
- Une brève présentation au début de la RGM permettrait de savoir qui remplit tel ou tel service : l'infirmière, l'économiste... et où on peut les trouver.

#### **VOTE 73**

NOUS SOUHAITONS LA PRÉSENCE D'UN EXPERT A LA RGM 2008.

OUI 6                      NON 14                      ABST 5      Proposition rejetée

#### **VOTE 74**

NOUS DÉSIRONS QUE LE DOCUMENT DE DOM JEAN DOUTRE SOIT COMMUNIQUÉ À TOUS LES CAPITULANTS.

OUI 22                      NON 0                      ABST 3      **Proposition acceptée**

## **II. CONSEIL PLÉNIER DE L'ABBÉ GÉNÉRAL**

### **1. RÉPONSE DE LA CONGRÉGATION DES RELIGIEUX À LA DEMANDE CONCERNANT UN CHAPITRE UNIQUE**

L'Abbé Général communique la réponse négative du Cardinal Préfet concernant notre demande de Chapitre Général unique. Cette lettre donne aussi une réponse à une question que nous n'avions pas posée.

### **2. LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-SAUVEUR AU LIBAN**

L'Abbé Général donne une information concernant la communauté de Saint-Sauveur, ex-fondation de Latroun, actuellement sous la juridiction de l'évêque local.

### **3. LA COMMUNAUTÉ DE MARIJA ZVIJEZDA EN BOSNIE HERZÉGOVINE**

Une communication sur cette communauté est donnée aux membres des Commissions Centrales.

#### **4. RAPPORT SUR LA DISSOLUTION DE TROIS COMMUNAUTÉS DE MONIALES ET L'ÉTABLISSEMENT D'UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ**

L'Abbé Général introduit ce point et explique la présence ici de M. Inès.

Depuis 5 ans, cinq abbesses de monastères de moniales en France se réunissent pour réfléchir à l'avenir de leurs communautés. L'année dernière elles travaillèrent davantage et trois des cinq communautés avec leurs Pères Immédiats, et l'aide de Dom Patrick et de M. Danièle, sont arrivées à des décisions. Il semblait opportun qu'une des trois supérieures puisse expliquer la situation actuelle des trois communautés et ce qu'on attend du Chapitre Général. Étant donné que c'est une situation nouvelle, il est important d'entendre les membres des Commissions Centrales sur ce sujet : leurs conseils ou idées. Dom Patrick va lire le rapport, puis nous écouterons M. Inès et ouvrirons le dialogue.

Dom Patrick lit le rapport (cf. Annexe III) en précisant qu'il a été fait en collaboration avec les trois supérieures, rédigé par Dom Guillaume et un peu modifié par lui-même.

M. Inès explique qu'elle est arrivée à Belval fin juillet 2006 comme supérieure ad nutum, à la demande de Dom Guillaume car M. Janine avait 75 ans et la communauté désirait une supérieure de l'extérieur. Le processus était déjà commencé. A Belval les sœurs avaient pris fortement conscience qu'elles ne pouvaient plus continuer seules. Ce qui est envisagé est considéré par les sœurs comme un projet de vie. Pour les anciennes c'est très important de rester dans un monastère, car même si elles restent en chambre, elles peuvent suivre la liturgie et certaines activités de la communauté.

La nouvelle communauté sera composée de 21 sœurs plus ou moins dépendantes, 30 sœurs au-dessus de 75 ans encore valides et environ 15 au-dessous de 75 ans. C'est un vrai défi de trouver un rythme propre à chacun de ces groupes et de faire une adaptation des lieux.

Le processus d'écoute des communautés impliquées fut important. Il y eut de nombreux déplacements pour un travail d'explication, pour recueillir les réponses aux questionnaires. Il était important de respecter la sensibilité de chaque supérieure qui était vraiment l'écho de ce que disait et désirait sa communauté. Il y a eu peu à peu une synchronisation dans la manière dont les communautés se situaient. Il y eut des moments heureux et des moments difficiles où l'on voyait les problèmes mais pas les solutions.

M. Inès a été désignée comme supérieure de la nouvelle communauté. Les deux abbesses d'Igny et de la Grâce-Dieu continuent d'être abbesses jusqu'au Chapitre de 2008. Mais il fallait une responsable pour coordonner le travail fait ensemble et préparer le monastère d'Igny pour accueillir la réunion des trois communautés à la Pentecôte 2008. Il y a des visites mutuelles d'une communauté à l'autre. L'aspect matériel et économique est pris en charge par S. Marie-Noël d'Échourgnac : travaux à faire à Igny, préparation de l'économie pour la nouvelle communauté, que faire des deux autres monastères ?

Normalement c'est le Chapitre Général qui doit décider la fermeture d'un monastère et nommer une commission pour cela, mais il devenait urgent de faire quelque chose.

La suppression d'un monastère est quelque chose de très particulier et différent pour chaque cas. Il faut un vote de la communauté avant la décision du Chapitre Général et cela a été fait pour les trois communautés qui ont accepté le projet. Le Saint-Siège a ensuite besoin du vote du Chapitre Général pour la fermeture des communautés. Ce qui complique la situation c'est que la nouvelle communauté vivra à Igny avant le Chapitre. Mais c'est la même chose que pour une fondation qui vit déjà souvent dans un monastère construit avant son approbation. Parfois c'est le Conseil de l'Abbé Général qui approuve une fondation, mais

c'est encore un peu tôt et c'est pourquoi il en est question ici. Mais il reste des questions que la Commission de Droit va étudier. La nouvelle communauté n'a pas encore de Père Immédiat.

Personne ne veut faire souffrir davantage ces communautés, mais au contraire leur offrir une possibilité de vie en leur facilitant toutes choses.

M. Aurora de El Encuentro pensait que le service de M. Inès à Belval ne serait que pour une seule année. Malgré le sacrifice que cela représente pour sa communauté, elle admire l'action de l'Esprit Saint dans la solution trouvée pour ces trois communautés.

Le problème n'est pas d'abord celui des plus anciennes, car il y a en France des possibilités d'aide. Mais aucune des trois communautés n'était en mesure d'accueillir des jeunes, alors que le groupe des 15 « plus jeunes » de la nouvelle communauté le pourrait. Ce n'est pas la communauté d'Igny qui reçoit le groupe, c'est un regroupement des forces vives pour redonner la vie tout en permettant aux anciennes de suivre la vie cistercienne à leur rythme sans qu'il soit un frein pour celui des plus jeunes.

Au sujet des deux communautés qui ne se sont pas ralliées au projet : Altbronn pense à un transfert et Ubexy préfère adapter sa vie à ses moyens actuels.

Il y a aussi en Espagne (la RE avec la Congrégation de St Bernard) et en Irlande, une réflexion commencée au sujet de solutions pour des communautés en situation très précaire.

### **III. DIVERS**

#### **1. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE CENTRALE POUR LA FORMATION**

*Ce qui suit est un résumé du rapport fait par S. Pamela aux Commissions Centrales.*

1. Je vous remercie pour l'invitation à cette réunion. C'est un plaisir pour moi.

2. La RGM de 2005 a voté (vote 15) pour que la secrétaire centrale pour la formation prépare un dossier de textes concernant la formation provenant des RGM de 2002 et 2005. J'ai fait la moitié du travail et espère avoir fini avant la fin du mois prochain.

3. J'ai eu des rencontres avec les formateurs de plusieurs Régions.

a) Ayant participé à la réunion conjointe des formateurs des deux Ordres O.Cist. et OCSO, francophones et germanophones, à Helfta (Mai-Juin 2006), c'est clair pour moi que la collaboration au sein de la famille cistercienne doit être encouragée et qu'elle est bénéfique. Ces sessions sont une grande aide en particulier pour nos communautés en Allemagne qui sont très isolées. Rencontrer les formateurs des deux Ordres m'a conduit à commencer la création d'un site Web ([www.cistercian-formation.org](http://www.cistercian-formation.org)) pour la formation cistercienne et à envisager de distribuer du matériel pour la formation sur CD dès que cela sera possible. Ces initiatives ne résolvent pas tous les problèmes des petites communautés, mais c'est un début.

b) On m'a demandé de faire une session sur l'éducation du désir aux formateurs de la Région ORIENS, au Phare, en Septembre 2006. Une grande diversité caractérise cette région et il y a de grandes distances entre les pays représentés. De grands changements dans les langues et dans les structures symboliques affectent cette Région comme bien d'autres. Une chose que j'ai apprise est que l'Asie connaît également un changement de sens dans la signification des symboles. Des vieux symboles millénaires comme celui de la grue (oiseau) n'a plus aucun sens pour les jeunes japonais d'aujourd'hui. Les formateurs doivent en être conscients. Et la Région a besoin de textes cisterciens traduits dans ses diverses langues.

c) Aux USA récemment a eu lieu la première rencontre des maîtres et maîtresses des novices et des formateurs de juniors. S. Sandra Schneider, IHM, dirigeait la session. Nous avons beaucoup appris et nous devons essayer de faire passer l'information et de la faire appliquer au mieux dans notre tradition, là où cela est possible. Deux de nos maisons de moniales dans cette Région reçoivent maintenant des candidates plus jeunes (moins de 30 ans). La charge des formateurs/trices est lourde et ils ont souvent beaucoup à faire en dehors de la formation.

4. Je crois que nous devons encourager la collaboration qui permet de construire la confiance et d'aider les communautés et les personnes à mieux apprendre les uns des autres. A notre époque il y a des moyens pour partager du matériel pour la formation. C'est la raison de la mise en place du site Web [www.cistercian-formation.org](http://www.cistercian-formation.org). Sur ce site l'information peut être partagée. Il y a une section pour le dialogue (Aula). Il y a aussi le début d'un *studium*. Au début, ce sont peut-être les professeurs eux-mêmes qui en profiteront plus que les étudiant(e)s. Et je demande aux moines et moniales qui ont déjà rédigé des cours de les rendre disponibles, pour qu'ils soient utilisés tels quels par d'autres, ou bien pour qu'ils servent de point de départ pour la préparation de cours. J'espère avoir assez de matériaux dans les trois langues principales. Le software utilisé est Open Source, et c'est gratuit. Cela part d'un serveur extérieur et non pas d'un des ordinateurs de Wrentham. Il est fait pour avoir plusieurs postes. Et mon intention est d'avoir des collaborateurs/trices dans le monde entier pour la structuration du site et que tout ne dépende pas d'une seule personne.

Internet soulève des questions pour certains. Cependant nous sommes encouragés par l'Église à utiliser ces moyens de communication pour l'évangélisation. Je voudrais dire qu'il ne faut pas en avoir peur mais les utiliser à bon escient. Chaque maison, bien sûr, a son règlement en ce qui concerne l'usage d'Internet.

5. Quelques points très importants pour la formation à notre époque sont la peur, la violence et les abus de toute sorte. Les statistiques aux USA montrent qu'une femme sur trois a subi une forme ou l'autre d'abus, sexuels ou psychologiques. Probablement dans d'autres parties du monde, où il n'y a pas de statistiques, la proportion est plus grande encore. Pour les hommes c'est moindre, mais de toute façon c'est quelque chose de général et cela a de fortes implications pour les candidat(e)s qui viennent au monastère aujourd'hui. Nous avons besoin de renforcer la confiance et la collaboration et insister sur la relation personnelle avec Jésus Christ. Nous pouvons aider les candidat(e)s à développer et à approfondir leurs relations avec les autres depuis leur centre affectif, c'est essentiel pour qu'ils puissent persévérer dans la joie.

6. La réunion des secrétaires régionaux de formation aura lieu à Rome (Tre Fontane) en juin 2008. Une révision de la *Ratio Institutionis* a été demandée. Le programme n'est pas encore mis au point. Il faut d'abord revoir les comptes rendus des réunions régionales et consulter les Secrétaires de Région. J'espère que la rencontre produira un rapport intéressant pour la RGM 2008, mais je ne peux pas dire ce que sera ce rapport avant que n'ait eu lieu la réunion.

7. Je suis très optimiste pour l'avenir car le futur est vie en et avec Jésus.

## **Principaux points évoqués durant l'échange avec S. Pamela**

- Quand nous parlons de formation nous devons nous souvenir que plus de la moitié de ceux qui sont en formation initiale dans l'Ordre se trouvent dans un tiers des monastères, la plus grande partie en Asie, Afrique et Amérique Latine.
- Dans la pratique il y a une bonne collaboration dans la formation avec l'Ordre Cistercien et plusieurs communautés bénédictines au moyen des sessions. Cela varie d'une Région à l'autre.
- Nous devons redécouvrir la valeur de l'amitié dans notre tradition cistercienne et trouver une méthodologie pour communiquer cette valeur aux nouveaux candidats.
- Les cours sur le site Web peuvent être très bons, mais rien ne peut remplacer la présence vivante d'un(e) maître(sse) de novices qui ait le don de transmettre la tradition et les valeurs cisterciennes par les contacts personnels. Il faut être plus attentif à la formation de ces personnes et être disposé à les partager avec les maisons qui ont plus de difficultés à trouver des conférenciers sur place.
- Toute la communauté prend part à la formation. Nous devons aider les profès(ses) solennel(les) à se renouveler dans leur vocation et dans le charisme cistercien, afin qu'ils ne soient pas des contre témoignages pour ceux qui sont dans la formation initiale.
- Ceux qui ont souffert d'abus doivent être guéris et nos observances peuvent y contribuer. Il est important d'aider les personnes à grandir dans le dialogue et l'écoute de Dieu, de les accompagner dans leur cheminement de prière, de les encourager à persévérer dans la lectio, non seulement quand Dieu semble absent, mais aussi dans les moments de consolation, quand Dieu s'approche il ne faut pas s'échapper de son amour.
- Ceux qui ont subi des violences sont très sensibles aux paroles et aux actes qui semblent autoritaires. Nous avons tous de besoin de progresser dans la facilité à communiquer de façon aimable et avec des mots qui ne puissent pas blesser même involontairement. S. Pamela pense que le langage de certains psaumes est un problème pour ceux qui commencent la vie monastique aujourd'hui.
- Il faut discerner si une communauté peut garder en son sein pour longtemps quelqu'un qui a été blessé très profondément, et combien de personnes semblables la communauté peut porter. C'est à chaque communauté de décider selon les circonstances. Le supérieur doit prendre en compte la bonne marche de toute la communauté.
- Il est presque impossible de donner l'espérance à qui ne l'a pas. Mais nous pouvons montrer notre confiance en cette personne. Nous pouvons choisir de ne pas l'abandonner, de persévérer dans un amour actif, de nous libérer de notre propre colère, ressentiment ou manque d'espérance et, de cette manière, vivre l'évangile !
- La formation des femmes est un peu différente de celle des hommes. Peut-être nous sommes-nous trop fixés sur une connaissance intellectuelle, sans aider suffisamment les personnes à une plus grande intégration. Mais cela peut s'appliquer aussi à la formation dans les monastères d'hommes.

## **2. INFORMATION AU SUJET DU PROCÈS DE BÉATIFICATION DU FR. ZACARÍAS DE LA OLIVA**

La communauté de La Oliva communique aux Commissions Centrales son désir de commencer le procès de béatification du fr. Zacarías Santamaría Garamendia et de présenter cette cause à la prochaine RGM 2008. Il y avait déjà eu à la RGM 2002 une information au sujet de ce frère (cf. Séance du 21 septembre).

- Zacarías est décédé au monastère de La Oliva (Espagne) en 1986 et à la demande de personnes qui le considéraient comme un saint, la communauté commença en 1994 à recueillir des témoignages à son sujet. Le diocèse montra beaucoup d'intérêt et encouragea à poursuivre les étapes nécessaires.
- La première étape fut celle du vote communautaire de 2002 qui donna son approbation pour commencer le procès.
- En 2003 on obtint le *nihil obstat* de Rome.
- En 2006 M. Augusta, la Postulatrice de l'Ordre, fut mise au courant de ce qui se faisait pour recueillir les documents officiels du fr. Zacarías. Ce n'est pas facile car ce fut un homme simple qui ne laissa aucun écrit. Nous dépendons des témoignages des personnes qui le connurent. Jusqu'ici nous avons retrouvé 9 lettres, certaines sont des textes originaux, d'autres des photocopies. Dans les témoignages directs comme dans les écrits, on remarque l'estime des gens pour sa sainteté et sa qualité d'homme spirituel.
- Pour le faire connaître un petit livret a été publié dont le titre est : « Frère Zacarías, une histoire d'amour ».
- Actuellement la communauté intensifie les contacts avec les témoins qui l'ont connu pour pouvoir présenter quelque chose de cohérent et on fera une évaluation des données recueillies pour prendre une décision concrète au moment des Chapitres Généraux.

Dans l'échange qui suivit cette présentation, on fit remarquer l'importance d'avoir dans l'Ordre ces personnes simples qui ont rencontré Jésus et ont su l'exprimer dans leur vie. Dom Jean-Marie du Désert releva la similitude avec le Bienheureux Joseph-Marie Cassant pour sa simplicité, sa piété et sa vie cachée. Ce sont des témoins qui obtiennent une grâce et une aide particulière à ceux qui les approchent, à leur communauté et à l'Ordre. Il est intéressant de voir comment, aussi bien chez le Bienheureux Cassant que chez le frère Zacarías, l'intérêt pour leur sainteté est parti d'abord des laïcs qui les connurent, avant même leur propre communauté.

### **3. INFORMATION SUR LES SESSIONS DE FORMATION PERMANENTE DES SUPÉRIEUR(E)S DE LA RÉGION ESPAGNOLE**

Dom Marcos donne cette information.

Les sessions de recyclage pour supérieur(e)s de la RE ont commencé il y a 15 ans et leur objectif était, et demeure, de mettre à jour leur formation. Nous avons conscience que si le supérieur ne se soucie pas de sa formation, ou s'il n'est pas bien formé, ou s'il n'a pas une vision large, il ne peut pas progresser et cela aura des répercussions sur la formation permanente de sa communauté.

Il s'agit d'un recyclage, c'est-à-dire d'une mise à jour, pour être capable aujourd'hui de diriger une communauté. Il s'agit d'une formation de « leader », pour préparer des personnes capables d'encourager et de stimuler leur communauté, capables d'aider la communauté à cheminer avec une ouverture sur le futur. Car si les supérieurs ne sont pas ouverts sur l'avenir, s'ils ont peur ou s'ils regardent en arrière, cela se manifestera aussi dans leur communauté.

- Nous avons pris comme règle de ne pas nous réunir dans un monastère. Nous nous réunissons dans une maison de Sœurs Augustines, dans un village de la région de Madrid : Becerril de la Sierra.

- Cela afin d'être plus libres des conditionnements d'horaire d'un monastère.
- Afin de pouvoir aussi nous rencontrer, supérieurs et supérieures, dans un climat plus détendu, où nous pouvons nous reposer et échanger des expériences et des problèmes personnels ou communautaires. Cela crée un climat fraternel, sans préjugés, qui rapproche les personnes. Autrefois la RE était très différente et ces rencontres ont beaucoup aidé à la transparence et à dissiper les peurs dans la communication.
- Depuis quelques années nous lisons les Cartes de Visite et les rapports sur ces Cartes de toutes les communautés sans rien cacher.

Nous choisissons des personnes pour nous donner des conférences sur des thèmes concrets de la vie religieuse.

- Parfois cela a été des moines : deux fois ce fut l'Abbé Général, une fois Dom Armand sur la Règle.
- Mais normalement ce sont des religieux ou religieuses spécialistes dans la dynamique pour créer un climat de dialogue. Cette année ce fut une religieuse de la famille dominicaine spécialiste de la dynamique de groupe. Le thème était : « Moyens pour stimuler les personnes et les communautés ». Elle nous a parlé de sujets très intéressants comme l'estime de soi, l'« assertivité », c'était un terme nouveau pour nous, peu connu, comment résoudre les conflits, comment présenter un problème : donner du temps au supérieur et aux personnes impliquées pour se préparer avant d'exposer ce problème.
- La participation est libre mais jusqu'ici personne n'a été absent sinon pour une raison sérieuse. Nous sommes conscients que le fait de ne pas participer aux réunions nous isolerait et nous appauvrirait, nous ainsi que notre communauté. Nous sommes très contents de ces rencontres dont nous profitons pour résoudre des problèmes de la Région, ce qui allège le programme des Conférences régionales. Nous y traitons aussi de thèmes urgents qui ne peuvent pas attendre.

La règle est de se réunir chaque année. La session dure 5 jours, plus une journée pour les sujets particuliers à la Région.

Ces sessions sont réservés aux abbés et abbesses de la RE, mais nous y invitons aussi la M. Présidente de la Congrégation de St Bernard (Las Huelgas) et suivant les places, d'autres abbesses de cette Congrégation, parfois une dizaine.

## **ÉVALUATION DE LA RÉUNION**

- Ce qui a le plus impressionné les participant(e)s, c'est le climat de fraternité et d'accueil qui règne dans la communauté de Cardena. Les frères, spécialement le frère hôtelier, se sont mis en quatre pour nous rendre le séjour paisible et agréable. Leur dévouement, leur amabilité et leur service, ainsi que leur belle liturgie priante, nous ont marqués profondément et nous ont beaucoup aidés à travailler dans la paix et efficacement.
- Le fait de prendre les repas en silence chaque jour dans le réfectoire, avec la communauté, a créé un climat particulier, en permettant un rythme plus tranquille à cette réunion, où nous devons parler sans cesse. Ce changement, dont nous faisons l'expérience pour la première fois dans une Commission Centrale, a été très apprécié aussi parce qu'il nous a permis de sentir la proximité et l'attention des frères.



- Nous nous sommes sentis « chez nous » en appréciant la nourriture et la boisson excellente et abondante, le pique-nique avec la communauté, la propreté des lieux dans tout le monastère ; tout cela a contribué à faciliter le travail.
- Le déroulement de la réunion, avec de petites pauses de 5 minutes au milieu des séances de deux heures, a contribué aussi à la bonne marche de la réunion.
- Les deux nouveaux membres de la Commission de Coordination ont beaucoup travaillé et se sont bien insérés dans cette Commission.
- Le système de traductions simultanées et les traducteurs eux-mêmes ont bien fonctionné.
- Ce fut une réunion très agréable (certains ont dit qu'elle fut la meilleure de toutes celles auxquelles ils ont participé) où il a été facile d'échanger les idées, de discuter et d'arriver à la fin à de bonnes décisions et conclusions. Nous étions détendus, nous avons parfois ri et plaisanté tout en travaillant dur et sérieusement.
- Nous avons aussi beaucoup apprécié la patience, l'efficacité et la somme de travail fait par les trois membres de la Commission qui a refait le document « Traitement des Rapports de maison à la RGM » et le « Guide pratique ».
- Nous sommes également tous conscients que ce bon travail a pu se réaliser grâce au travail fait auparavant dans les Régions et au document qui avait réuni toutes les propositions des Régions. Cela a beaucoup facilité la tâche. Ce que nous avons fait dans ces Commissions Centrales est un travail de tout l'Ordre.
- Il a été suggéré qu'à l'avenir, au fur et à mesure que les sujets sont traités et mis au programme des Chapitres Généraux, il conviendrait d'en faire une liste pour voir les points qui restent à étudier et prévoir le temps qui sera nécessaire. On pourrait ainsi avoir une idée sur la marche et l'avancement du programme des Commissions Centrales.
- La visite de la Secrétaire Centrale à la formation nous a fait prendre conscience que sa tâche n'est pas facile parce que peu précise. On a apprécié son attitude pour affronter les risques et son désir de chercher des voies nouvelles, comme l'utilisation d'Internet pour l'information. La page Web sur la formation est très importante pour tout l'Ordre car le thème de la formation doit retenir l'attention de tous.
- La visite au monastère de Las Huelgas et à la cathédrale de Burgos fut très bien organisée et de grand intérêt culturel et artistique.
- Cette réunion a été si riche qu'une personne regrette que le compte-rendu que l'on envoie aux monastères soit trop « squelettique » et ne permette pas de comprendre ce dont on a fait l'expérience. Mais il a été dit aussi que le travail propre des Commissions Centrales est de mettre au point le programme de la prochaine RGM, et un compte-rendu de forme synthétique permet bien de refléter ce travail. Chaque délégué peut donner plus d'informations et partager son expérience aux maisons de sa Région.
- Tous remercient de tout cœur Dom Marcos et sa communauté de Cardaña pour tout ce qui a été vécu en ces jours.

## CONCLUSION

Dom Bernardo, à la fin de la réunion, nous dit :

« Je ne veux pas avoir le dernier mot... Mais dire seulement un mot d'adieu car c'est ma dernière Commission Centrale, tout au moins en tant qu'Abbé Général.

Quand je regarde la liste de toutes les Commissions Centrales auxquelles j'ai participé, elles furent toutes conjointes. La première fut en 1986 et depuis lors, j'ai participé à toutes les Commissions Centrales. C'est l'histoire... Dans peu de temps, on ne se souviendra plus qu'il y a eu des Chapitres séparés.

Quant au fonctionnement des Commissions Centrales, je pense que nous sommes arrivés à un travail efficace en relativement peu de temps et que cela est un service vraiment très utile à l'Ordre réuni en Chapitre Général.

Maintenant je vous dis « au revoir » jusqu'aux prochains Chapitres Généraux ».

## ANNEXE I. a

### LES RAPPORTS DE MAISON ET LEUR TRAITEMENT À LA RGM

#### A - Rédaction des Rapports de Maison

1.1 - Le but du Rapport de Maison est de partager avec l'ensemble de l'Ordre l'état réel de la communauté. Il est rédigé par la communauté avec son Supérieur en consultation avec le Père Immédiat. Il ne dépasse pas une page de texte.

1.2 - En le rédigeant, la communauté réfléchit sur son expérience actuelle, sur son évolution, les grâces reçues et les défis perçus. Cela se fait normalement à travers des dialogues communautaires. On peut aussi utiliser la dernière Carte de Visite.

#### B – Traitement des Rapports de Maison durant la Réunion Générale Mixte

2. - L'étude des Rapports de Maisons est le principal aspect de la sollicitude pastorale collégiale des Chapitres Généraux envers les communautés de l'Ordre. Les deux Chapitres Généraux exercent cette sollicitude en confiant la lecture et l'étude des Rapports de Maisons, tout d'abord aux Capitulants assemblés selon les Conférences Régionales auxquelles ils appartiennent et ensuite aux Commissions Mixtes de la RGM.

##### a) La lecture des Rapports de Maison dans les Réunions Régionales

2.1.1 - Réunis en Réunions Régionales, les Capitulants échangent sur la situation de toutes les communautés de leur propre Région. Ils le font essentiellement en lisant les Rapports de Maison. Ils peuvent aussi consulter la dernière Carte de Visite. Si nécessaire, ils peuvent consulter le Père Immédiat.

2.1.2 - Sur la base de cet échange, chaque Réunion Régionale rédige un Rapport Régional donnant une brève présentation de la situation de chaque communauté et une vue générale de la Région avec ses caractéristiques propres.

##### b) L'étude de quelques Rapports de Maison dans les Commissions Mixtes de la RGM

2.2 - Parmi les Rapports de Maison qui leur auront été assignés par l'Abbé Général et son Conseil, les Commissions Mixtes en choisiront quelques-uns pour les étudier. En les choisissant, elles tiendront compte des rapports régionaux et des requêtes qu'auront pu leur présenter un Supérieur ou un Père Immédiat.

2.2.1 - Dans cette étude, ils seront attentifs par exemple à :

- L'équilibre effectif entre la *lectio*, la liturgie et le travail.
- La sollicitude pastorale du Supérieur à l'égard de sa communauté; par exemple à l'égard des personnes âgées et infirmes, ou de ceux qui sont en formation.
- Comment la communauté fait face à certains défis comme celui de l'inculturation, spécialement dans le domaine de la formation.
- Les moyens à la disposition du supérieur pour assurer son propre équilibre et sa croissance humaine.
- La relation avec le Père Immédiat
- Comment, s'il y a lieu, l'Abbé fait-il face à sa grande filiation.

**2.2.2** - La sollicitude pastorale à l'égard des communautés étudiées et à l'égard de leurs supérieurs s'exercera normalement à travers : des avis, de l'approbation, de l'encouragement, des recommandations et du support fraternel. Les Commissions Mixtes pourront aussi choisir d'envoyer un message aux communautés concernées.

**2.2.3** - En exerçant sa sollicitude pastorale à l'égard de la communauté et de son supérieur, la Commission Mixte peut prendre une décision et en exiger l'application en vertu de l'autorité qui lui est déléguée par les deux Chapitres Généraux. Dans de tels cas, un vote majoritaire des membres de la Commission est requis.

**2.2.4** - Chaque Commission Mixte rédigera un rapport offrant une vision générale des communautés qu'elle aura étudiées. Dans ce rapport on fera mention des aspects particuliers ou des caractéristiques communes qui pourraient intéresser tout l'Ordre.

### **c) Situations demandant une attention pastorale spéciale**

**2.3.** - Si la procédure pour acquérir l'information nécessaire prend trop de temps, la Commission Mixte peut établir un sous-groupe pris parmi ses propres membres pour continuer le travail. Les résultats seront rapportés à la Commission Mixte.

**2.3.1** - Il peut se présenter des situations qui appellent un soin pastoral ultérieur -parce que :

- l'intervention pastorale de la Commission Mixte n'a pas été acceptée par les personnes concernées ;
- il faut plus de temps et des interventions spéciales dans des situations compliquées

**2.3.2** - Dans ces cas, après avoir communiqué par écrit à l'Abbé Général le résultat de son étude et avoir reçu ses suggestions, la Commission Mixte créera une commission *ad hoc* qui inclura un membre du Conseil de l'Abbé Général et un(e) Supérieur(e) de la Région du monastère dont la situation est étudiée. Les conclusions de cette commission *ad hoc* seront transmises à la Commission Mixte qui fera alors les recommandations voulues et, s'il le faut, prendra les décisions nécessaires.

**2.3.3** - Si un supérieur désire recourir à l'Assemblée Plénière concernant une décision prise par une Commission Mixte à son sujet ou au sujet de sa communauté, il le fera par l'intermédiaire de la Commission de Liaison.

### **d) Communication de l'information**

**2.4** - Une Commission de Liaison, composée de trois membres nommés par les Commissions Centrales, coordonnera la transmission de l'information entre les Commissions Mixtes, l'Abbé Général, la Commission de Coordination et, si nécessaire, l'Assemblée Plénière.

**2.4.1-** Les secrétaires des Commissions Mixtes feront régulièrement à la Commission de Liaison un rapport du progrès de leurs travaux dans l'étude des Rapports de Maison.

### **e) Rapport à l'Assemblée Plénière**

**2.5** - Les rapports régionaux aussi bien que ceux des Commissions Mixtes, à la fin de leurs travaux, seront communiqués à l'Assemblée Plénière dans la forme jugée la plus opportune par la Commission de Coordination.

### **C) Etat de l'Ordre**

**3.** - Un document donnant une vision globale et appelé « État de l'Ordre » sera rédigé par un groupe de trois Capitulants choisis par la RGM. Dans leur travail ils s'inspireront de leur lecture des Rapports de Maison et des Rapports Régionaux, ainsi que des rapports des Commissions Mixtes et des travaux de la RGM en général.

## **ANNEXE I. b**

### **GUIDE PRATIQUE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES RAPPORTS DE MAISON À LA RGM**

#### **Concernant la rédaction des Rapports de Maison**

1. - En écrivant son Rapport de Maison, la communauté portera son attention sur son évolution au cours des dernières années, ses points forts et ses points faibles et ses perspectives d'avenir. Elle décrira sa *conversatio* cistercienne et évitera les considérations abstraites. Autant que possible toute la communauté doit participer à sa rédaction.

#### **Concernant le traitement des Rapports de Maison en Réunions Régionales et dans les Commissions Mixtes**

2. - Durant le traitement d'un Rapport de Maison, aussi bien par la Réunion Régionale que par une Commission Mixte, le Père Immédiat de la communauté concernée peut être invité. Il peut aussi juger utile ou nécessaire, même avant l'étude du rapport d'attirer l'attention du Président de la Région ou du Président de la Commission Mixte sur certains aspects de la vie de la communauté qui ne sont pas mentionnés dans le rapport.

3. - Tout au long de cette étude, chacun sera attentif à respecter la légitime sensibilité du supérieur de la communauté étudiée et celle de toutes les personnes concernées. S'il faut transmettre quelque information de caractère délicat, afin de permettre une intervention pastorale éclairée, tous les participants resteront conscients de leur devoir de respecter la charité et la confidentialité.

4. - Chaque Région nommera un secrétaire chargé de rédiger un rapport régional et d'informer la Commission de Liaison du progrès du travail de la Région.

5. - Les rapports régionaux seront imprimés et distribués à tous les Capitulants. Ils s'efforceront de faire ressortir les traits communs et les caractéristiques propres de la vie monastique dans les communautés de la Région et d'identifier les problèmes particuliers qui pourraient être communs à plusieurs monastères de la Région. Ces rapports serviront de toile de fond pour l'étude des rapports individuels dans les Commissions Mixtes.

6. - Au début de la RGM, après leur élection, les présidents, vice-présidents et secrétaires des Commissions Mixtes auront une réunion avec un membre de la Commission de Coordination afin de recevoir quelques indications sur la façon de remplir leur tâche.

7. - Le sous-groupe qu'une Commission Mixte peut établir pour étudier plus à fond une situation particulière ne doit pas être confondu avec la commission *ad hoc* qui peut être nécessaire dans certaines situations délicates. Aussi bien ce sous-groupe que la commission *ad hoc* doivent faire rapport de leurs travaux à la Commission Mixte à laquelle revient la responsabilité d'agir.

8. - Lorsqu'elle doit prendre une décision concernant une communauté, la Commission Mixte le fera toujours par un vote majoritaire et en discutera avec le supérieur concerné. Ceci ne doit pas être laissé pour les tout derniers jours de la RGM. La Commission Mixte établira clairement par écrit la nature de sa décision ainsi que ses limites et en prévoira le suivi.

## **Le rôle de la Commission de Liaison**

**9.** - Le rôle de la Commission de Liaison est d'assurer une bonne communication de l'information entre les divers agents et les diverses structures de la RGM. Tous seront ouverts pour lui donner l'information dont elle a besoin.

**10.** - La Commission de Liaison informera la Commission de Coordination du progrès du travail de chaque Région et de chaque Commission Mixte. Elle sera le canal par lequel une Commission Mixte portera une situation à l'attention de l'Abbé Général et par lequel les recommandations de ce dernier reviendront à la Commission Mixte.

**11.** - Les secrétaires des Commissions Mixtes, à la fin de leur travail en RGM, donneront à la Commission de Liaison toute la documentation sur laquelle on aura travaillé dans les Commissions Mixtes. Ils préciseront aussi quels rapports ont été étudiés et lesquels ne l'ont pas été.

## **L'État de l'Ordre**

**12.** - Le document « État de l'Ordre » sera écrit vers la fin de la RGM, mais assez tôt pour pouvoir être étudié dans les Commissions et être discuté en Assemblée Plénière.

**13.** - Au début de la RGM, lorsqu'on élira la Commission de trois Capitulants chargée de la rédaction de ce document, on choisira d'abord un moine, puis une moniale et on élira ensuite un troisième membre qui pourra être soit une moniale soit un moine.

## ANNEXE II

### CONSULTATION CONCERNANT LA C. 83.1

L'Abbé Général ayant demandé à la Commission de Droit de donner son avis concernant l'interprétation de la Cst 83.1, tous les membres de ladite Commission ont été consultés et ont échangé entre eux leurs avis sur la question par courrier électronique. La Commission est arrivée aux conclusions suivantes :

- 1) Dans l'état actuel de notre droit, seul quelqu'un qui est ou a été abbé dans l'Ordre peut être élu Abbé Général.
- 2) Rien n'empêche évidemment le Chapitre Général de modifier cette Constitution s'il le juge opportun.

#### Explication et réflexions additionnelles

##### Ad 1) :

a) Les projets de Constitutions élaborés à Holyoke et à El Escorial prévoyaient la possibilité de l'élection de quelqu'un qui était ou avait été « supérieur majeur » dans l'Ordre. Le vote 361 de la RGM de 1987 a restreint cette possibilité à quelqu'un qui est ou a été « abbé ». Ce nouveau texte a été approuvé par les deux Chapitres Généraux avec une très grande majorité et a été confirmé par le Saint Sièges. C'est notre législation actuelle.

b) On ne peut appliquer ici ce qui est dit à la Constitution 34.2 : « *Ce qui est dit de l'abbé vaut à égalité de droit du prieur d'un prieuré à moins qu'il en soit disposé autrement de façon explicite* » ; et cela pour au moins deux raisons :

1 - Ces deux Constitutions traitent de choses différentes. La première traite de la nature du pouvoir de l'abbé (affirmant que ce qui est dit de l'abbé vaut aussi du prieur titulaire), la deuxième énonçant les conditions pour être élu Abbé Général.

2 - Ces deux Constitutions ont été votées à des moments différents du Chapitre Général. La Cst 34.2 votée dans la première partie du Chapitre ne pourrait annuler le vote restrictif de la Cst. 84.1 votée vers la fin du Chapitre

c) Il est vrai que les raisons de cet amendement apporté en 1987 au texte antérieur de sont pas évidentes et elles n'apparaissent pas dans le compte-rendu de la RGM. Mais on ne peut arguer que les Capitulants et Capitulantes ont voté ce texte sans s'en rendre compte. Ils avaient ce texte amendé (avec le mot abbas souligné) devant les yeux durant toute la session de votes durant laquelle on discuta sur d'autres aspects du contenu de cette Constitution. De plus, le texte de cette Constitution fut d'abord rejeté, à cause de la présence d'un autre amendement, avant d'être approuvé sans cet autre amendement.

d) En conséquence une « interprétation large » de ce texte qui le ramènerait à la formulation de 1984/1985 ne serait pas une « interprétation » mais bien un changement de législation annulant un vote de 1987 et modifiant un texte approuvé par le Saint Sièges.



**Ad 2) :**

a) Rien n'empêche le Chapitre Général de modifier la Constitution 83.1 s'il juge qu'un tel changement est pastoralement opportun.

À titre d'indication, voici la position des douze Conférences Régionales :

6 Régions n'ont pas abordé cette question (RIE, NED, CNE, REM, CAN, REMILA)

1 demande de maintenir la législation en vigueur (RéCif)

1 demande que la question soit clarifiée (USA),

1 demande qu'un supérieur majeur puisse être élu (RE)

1 demande qu'un prier titulaire, un supérieur, un supérieur *ad nutum* puisse être élu (ISLES)

2 qu'un prier puisse être élu (RAFMA) (ORIENS)


b) Il appartiendra à la Commission Centrale de décider si cette question doit être mise au programme du Chapitre Général de 2008. Si elle l'est ce sera sans doute avec la procédure simplifiée afin de pouvoir voter sur cette question au début du Chapitre. En ce cas il faudra que la Commission Centrale charge quelqu'un de faire un « document de travail ».

c) Une majorité des deux tiers sera nécessaire au Chapitre Général pour modifier la Constitution.

d) Si l'on s'oriente dans cette voie, rien n'empêche que le Procureur Général informe la CIVCSVA avant le Chapitre Général de cette possibilité afin qu'une approbation du changement éventuel puisse être obtenue rapidement s'il y a lieu.

Tout ce qui précède reflète l'avis unanime des membres de la Commission de Droit.

Pour la Commission de Droit



Armand Veilleux  
Président

## ANNEXE III

### RAPPORT CONCERNANT LES COMMUNAUTÉS DE BELVAL, LA GRÂCE-DIEU ET IGNY

1. Un groupe informel d'abbesses et d'abbés de l'Est de la France & Suisse (Altbronn, Ubexy, Fille-Dieu, Grâce-Dieu, Igny, Cîteaux, Sept-Fons, Tamié, Oelenberg, Acey) ayant constaté au cours de plusieurs rencontres une convergence des problèmes liés à la précarité vécue par certaines communautés de moniales dans le Nord et l'Est de la France, une réunion a été organisée à **Igny, en février 2006**, pour parler de ces questions.

Cette rencontre a regroupé les Mères Abbesses de cinq Communautés de l'Est et du Nord de la France dont l'avenir semblait préoccupant : Altbronn, Ubexy, Belval, Grâce-Dieu et Igny, avec leurs Pères Immédiats respectifs : Oelenberg, Sept-Fons, Mont-des-Cats, Acey et Cîteaux.

L'Abbé Général, invité, était présent à cette rencontre ainsi que Mère Geneviève-Marie d'Echourgnac membre de la Commission d'Aide pour la Communauté d'Igny, et Dom Victor de Tamié, membre de la commission d'aide de la Grâce-Dieu.

Un questionnaire avait été envoyé aux communautés de moniales pour préparer la rencontre, proposant cinq points de réflexion: l'analyse des faits, leur interprétation, les solutions envisagées, l'expérience vécue par les communautés ayant mis en place ces solutions, ce qui se fait ailleurs. Après une brève synthèse des réponses et des échanges, un second questionnaire a été élaboré pour permettre aux abbesses d'avancer dans la réflexion. Dom Bernardo a proposé un « heptalogue » pour aider au discernement.

2. Une seconde rencontre eut lieu à **la Grâce-Dieu au début d'août 2006**. Mère Danièle et Dom Gérard de Melleray étaient présents.

Il est ressorti de cette rencontre que présentement, ce qui était important, c'était le travail de compréhension, d'approfondissement de la situation des communautés.

On a alors parlé d'anciennat, de refondation ou de fondation de nouvelles communautés, car on s'est posé la question : *est-il possible de revivifier les communautés sans rassembler les forces ?*

3. La rencontre suivante a eu lieu à **Ubexy, en novembre 2006**. La Mère Prieure des Dominicaines de Dax, Mère Véronique, avait été invitée à faire part de l'expérience qu'elle-même a vécu : comment deux communautés, celle de Clairefontaine (dans la région parisienne) et celle de Dax, dans une situation précaire, se sont rassemblées pour former une nouvelle communauté à Dax, communauté à laquelle sont venues se joindre, plus tard, deux autres Communautés.

Mère Véronique a fait remarquer, entre autres :

- que les communautés n'ont pas attendu leur dernière heure pour réfléchir à leur avenir,
- que les communautés de Dax et de Clairefontaine se sont unies pour faire quelque chose ensemble avant d'avoir précisé leur projet,
- que la dispersion des Sœurs de Dax, durant le temps des travaux nécessaires dans ce monastère pour accueillir les Sœurs de Clairefontaine, a mis à égalité les deux communautés devant la nouveauté du lieu et du projet,
- que le rassemblement des Sœurs le même jour en un lieu nouveau a fait naître ipso facto une nouvelle communauté,
- que la nomination d'une Prieure, venue d'ailleurs, par le Maître de l'Ordre, et la discrétion de la communauté de Dax ont permis une vraie nouveauté,
- qu'on n'a jamais entendu : *on a toujours fait comme cela* ou des réflexions semblables ...
- que ce projet a été vécu dans la foi : les Sœurs ne se sont pas rencontrées avant leur arrivée à Dax et n'ont pas visité les lieux avant d'en prendre possession ! Avancer dans la foi, sans aucune garantie, a permis de rester disponible à tous les événements qui se sont enchaînés ensuite.

Après deux ans d'expérience, à la suite d'une Visite Canonique, il fut constaté qu'il existait à Dax un monastère à part entière : une élection priorale a eu lieu, et l'ouverture d'un noviciat.

Ce témoignage de Mère Véronique a eu un grand impact pour la réflexion des membres du groupe et des communautés.

A la fin de la rencontre d'Ubexy, il fut décidé d'établir un questionnaire auquel chacune des sœurs des cinq communautés serait invitée à répondre. Une petite commission a été élue pour le rédiger (Dom Patrick, Dom Guillaume et Mère Danièle). Ce questionnaire, dont les grandes lignes avaient été élaborées à la réunion, a été soumis à chacune des abbesses pour modifications éventuelles, avant qu'elles-mêmes le communiquent à leur communauté. Et durant le temps de l'Avent, les communautés ont réfléchi, prié ; chacune des sœurs a été invitée à échanger avec son abbesse avant de répondre à ce questionnaire dont les réponses devaient être envoyées à Dom Guillaume pour la fin décembre.

4. **Du 2 au 4 janvier 2007, à Belval**, la petite commission des trois s'est réunie: elle a procédé au dépouillement du questionnaire.

Les réponses ont été collationnées par communauté, puis regroupées dans un premier document. Ces réponses ont ensuite fait l'objet d'une interprétation par les membres de la commission et ont donné lieu à trois questions adaptées à la situation de chacune des communautés. Des conclusions plus générales ont été tirées de ces réponses, en considérant les Sœurs âgées de 75 ans et moins dans chacune des communautés, concernant trois questions importantes :

- 1 – Nous pouvons continuer ici et ainsi encore longtemps,
- 2 – Nous avons besoin d'autres communautés,
- 3 – Nous souhaitons essayer quelque chose avec d'autres communautés.

Les **4 et 5 janvier 2007**, les Mères Abbesses des cinq communautés et leurs Pères Immédiats ont rejoint Belval. Les résultats ont été présentés. Le document concernant l'interprétation pour chacune des communautés a fait l'objet de quelques corrections. Puis la réflexion a porté sur la manière de présenter ces résultats aux diverses communautés, sur les scénarios possibles à proposer, et sur les pas suivants à effectuer étant donné que des communautés avaient souligné une urgence certaine à faire quelque chose.

Pour la présentation aux communautés, il a été convenu que les Mères Abbesses communiqueraient chacune ces résultats à leur communauté et que la petite commission irait dans les cinq communautés, fin janvier, pour commenter les résultats, recueillir les réactions, répondre aux questions, expliquer les conclusions. Enfin les aspects juridiques et techniques de la question pourraient être envisagés.

Quatre scénarios ont été proposés à la réflexion des communautés :

- 1 – le statu quo, et continuer dans le sens où chaque communauté va en ce moment,
- 2 – le transfert de la communauté d'Altbronn (envisagé depuis longtemps) à laquelle, éventuellement, d'autres sœurs pourraient se joindre,
- 3 – la constitution d'un anciennat et d'une autre communauté nouvelle à Igny. Avec la possibilité pour certaines sœurs d'aller en maison de retraite,
- 4 – la fondation d'une communauté nouvelle dans un autre lieu et un anciennat pouvant être envisagé à Igny.

Ces solutions n'étaient pas présentées comme exclusives, il y aurait certainement d'autres possibilités, mais ce sont celles qui semblaient les plus réalistes.

La petite commission a effectué la tournée des cinq communautés en deux jours et demi. Il y a eu, dans chacune, une rencontre d'une heure et demie :

- bref résumé de ce qui s'est passé depuis la réunion d'Ubexy
- précision d'un point très important : la commission n'a aucun pouvoir, elle est simplement là pour aider à réfléchir, chaque communauté est autonome et donc libre et responsable de ses choix.
- réponse aux questions.

5. Le groupe s'est réuni à **Altbronn, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2007** pour essayer de discerner quels seraient les pas suivants à effectuer. Un nouveau questionnaire a été établi, engageant cette fois davantage les communautés, et à partir duquel il semblerait possible d'entrer dans une phase concrète. Ce questionnaire, proposé à chaque Sœur, était précédé d'une "déclaration", et d'une "charte" en six points, textes expliquant et précisant ce qui pourrait être mis en œuvre.

6. Le questionnaire a été dépouillé par la petite commission **le 13 avril, à Cîteaux, et le 14 avril** le groupe dans son ensemble s'est réuni.

Le dépouillement s'est fait selon deux modalités: d'abord le nombre de voix pour chaque question par monastère, puis la distinction du nombre de voix en fonction des groupes d'âge. Il est apparu alors que trois communautés: Belval, la Grâce-Dieu et Igny, étaient intéressées par un projet commun, tandis que Ubexy et Altbronn préféraient continuer leur propre projet.

Pour le projet commun, l'idée d'un anciennat à Igny était acquise. Par contre, pour les autres soeurs, se posait la question de savoir si elles s'installeraient à Igny, dans un lieu proche d'Igny, ou ailleurs. Il apparaissait cependant que la majorité des soeurs plus jeunes souhaitaient une certaine distance.

Après un temps de réflexion, durant lequel les trois Abbesses se sont rencontrées à part, on est parvenu aux conclusions suivantes:

- un vote serait pris dans les trois communautés pour formaliser le choix communautaire;
- après ce vote, les supérieures rencontreraient individuellement chacune des soeurs de leur communauté pour voir ce qu'elles envisageraient pour elles-mêmes;
- le travail de notre groupe était désormais terminé et il convenait donc de rencontrer Dom Bernardo afin de voir ce qu'il fallait faire pour concrétiser les décisions prises par les communautés.

7. **La rencontre de Rome, les 18 et 19 mai 2007**, a permis de déterminer le processus à suivre. Après un partage entre les trois Mères Abbesses, nous sommes parvenus aux conclusions suivantes:

- un vote canonique, visant à la dissolution des trois communautés, et à la création d'une seule nouvelle communauté, à Igny, sera pris le jour de la Pentecôte; l'Evêque du lieu devra en être informé;
- Dom Patrick serait chargé de veiller au bon fonctionnement du processus ;
- le nouveau groupe constitué par les supérieures des trois communautés, leurs pères immédiats, Mère Danièle et Dom Patrick, présenterait un rapport aux commissions centrales;

- Dom Bernardo demanderait à la commission de droit, lors des commissions centrales, d'étudier les aspects canoniques de ce processus, en vue de préparer son approbation par le Chapitre Général de 2008 et le Saint Siège;
- Mère Inés serait désignée comme supérieure de la future communauté;
- Soeur Marie-Noël d'Echourgnac serait chargée de suivre les aspects matériels du projet;
- le 11 mai 2008 serait choisi comme date de création de la nouvelle communauté à Igny.

8. **Les 7-8 juin 2007 à Igny**, les trois Abbesses ont donné les résultats du vote communautaire et des rencontres individuelles avec les soeurs de leur communauté, qui ont permis de dessiner les contours de la nouvelle communauté. Soeur Marie-Noël nous a rejoints le soir du 7 juin. Une charte a été rédigée afin de préciser le sens du projet, qui permettra de prévoir les aménagements à Igny et l'organisation de la nouvelle communauté. Cette charte insiste sur le fait que, s'il y a bien une seule communauté, elle sera composée de trois groupes avec des rythmes de vie, des lieux et des activités différents et proportionnés. Ces trois groupes y sont définis. Dom Patrick est chargé de veiller sur le processus et de contacter des personnes compétentes. Les trois Abbesses rencontreront chacune des communautés, accompagnées du Père Immédiat de la communauté concernée, pour expliquer cette charte, répondre aux questions des soeurs et recevoir leurs suggestions. Soeur Marie-Noël a commencé ses consultations et proposé un plan de réalisation des travaux. Elle sera assistée de Frère Maurice de Tamié.